

Pot d'Or et d'Amay. Conçu en 1910, par Mathonet, pour la société *La Comilière*, cet ample établissement a été fait de 1919 à 1922, sur les plans de l'architecte Lejaer, de Verviers, par les entrepreneurs Fassette de Liège. La grande salle du *Forum* a une largeur de 25 mètres. Sa voûte ne repose sur aucune colonne ou autre support intermédiaire. Cette salle laisse au public 3,000 places assises. La scène a 22 mètres de hauteur sur 15 de profondeur.

Pour la préparation du béton seulement il a fallu 240.000 kg. de fer et acier, 740,000 kg. de ciment, 3.800.000 kg. de gravier (1).

Nous avons signalé plusieurs verriers en la rue du Pont d'Avroy. Il en est un autre qui a été non moins connu et qui avait ses ateliers près la porte d'Avroy. C'est *Jacques Cambresis* ou mieux *Cambresier*, miroitier, de réputation. Déjà en 1774, il avertissait le public de sa spécialité :

« *Jacques Cambresis*, miroitier, résidant à Liège, rue du Pont d'Avroy, près la porte, avertit le public qu'il tient un magasin des manufactures royales, de très fines glaces et miroirs, d'estampes et de vitres de toute qualité, outre qu'il raccommode les vieilles, les faisant repaître neuves (2). »

C'est dans la rue Pont d'Avroy aussi qu'Otto-Gaspar Duesberg fils, de Verviers, vint établir un magasin de draps fins de sa propre fabrique, il y a près d'un siècle et demi (3).

Pont de Briques

RUE — Cette rue communiquait de la rue Derrière les Potiers avec le quai de l'Ourthe. Elle est englobée maintenant dans la dernière section de la rue Rouleau. Sa disparition a été la conséquence de la suppression du biez qui passait le long de la rue Rouleau. Le nom Pont de Briques venait d'un petit pont jeté sur ce biez en face de l'impasse Maquet et qui a été démolé vers 1866 en même temps que l'on remblayait le petit cours d'eau. On le qualifiait *pont de Briques* en raison des matériaux dont il était principalement composé et pour le distinguer d'un pont voisin, dit *pont de Pierres*.

Pont d'Ile

RUE DU — va de la place de la République française à la rue du Pot d'Or:

La rue du Pont d'Ile, qui compte de cinq à huit mètres de largeur, n'a fait l'objet que d'un seul **plan d'alignement**. Adopté par le Conseil communal le 20 avril 1855, il a été approuvé par arrêté royal du 25 juin (4). Néanmoins, depuis lors, la voie a conservé,

dans presque tout son ensemble, l'étroitesse des siècles antérieurs. En 1781, dans son *Plan d'embellissement de la Cité*, couronné par la Société libre d'Emulation, l'architecte Renoz prévoyait l'élargissement de cette artère. Celle-ci était alors relativement plus importante que de nos jours. On ne connaissait ni le boulevard de la Sauvenière, ni les rues Hamal, Georges Clemenceau, de l'Université et de la Cathédrale. La rue du Pont d'Ile formait la **voie carrossable unique** pour communiquer de la Cité proprement dite avec les quartiers de l'Ile et d'Avroy.

La bonne volonté ne manquait pas pour donner plus d'ampleur au tracé. On se heurtait à des difficultés insurmontables, puisque la rue n'était, en réalité, qu'un pont chargé de maisons des deux côtés. Voilà ce qui explique le bombement qu'elle présente dans sa première section. Pour répondre au vœu général, il eût fallu exproprier toutes les habitations, à hauts prix, démolir le **pont** lui-même et le rétablir plus large.

Si ce monument péchait par son étroitesse, il offrait une étendue considérable. Avec vérité, Saumery, dans les *Délices du Pays de Liège*, le jugeait « **le plus remarquable après le pont des Arches** ». La culée de la rive gauche avait été fixée en face de la rue de la Wache ; l'autre épaulement reposait un peu au delà de la rue Lulay des Febvres, en face de l'ancienne brasserie Dejardin, qu'a remplacée d'abord le *Kursaal*, puis le *Caméo*. On désignait parfois *aux Prêcheurs*, parfois *au pied du Pont d'Ile*, la partie de la rue du Pont d'Ile actuelle, comprise entre cette brasserie et la rue du Pot d'Or.

Le pont se composait de onze arches dont la première et la dernière avaient fini par être complètement bouchées. Sur six de ces arches on finit par laisser bâtir des habitations. Cet ouvrage d'art était d'ailleurs construit solidement. On a eu plusieurs fois l'occasion de le constater en la seconde moitié du XIX^e siècle.

En effet, à la suppression du pont comme tel, les arches qui supportaient des maisons sont restées à peu près intactes. Lorsque, vers le milieu du siècle dernier, on a opéré le raccordement de l'égout de la rue Vinave d'Ile avec celui de la rue Lulay ; lorsque, en 1885, à l'autre section de la rue du Pont d'Ile, pour l'établissement de l'égout encore, on a creusé une tranchée profonde de 6 mètres et plus (1); lorsque enfin, à l'expiration du même siècle ont été jetées les fondations de la maison formant l'angle de Lulay, il a été possible de se rendre un compte exact de l'état de ce vieil ouvrage d'art. Les maçonneries en pierre rencontrées, très fortes et très résistantes, se composaient de blocs énormes, de moellons de nature généralement calcaire, voire de moellons de grès. Certaines piles ont une épaisseur de 4 1/2 mètres, et les arcades une portée moyenne de 9 1/2 mètres. Quant aux voûtes, elles sont appareillées, en pierre de taille, conformément aux règles de l'art et leur courbure semble affecter l'anse de panier. Le tablier du pont se trouvait à 1 m. 50 ou 2 mètres au-dessus, presque à la hauteur du pavé actuel.

(1) Les salles ont été construites par la Société la Comilière. J. Lejaer, architecte, en a dirigé l'exécution, le chevalier A. de Mélotte étant président du Conseil d'Administration.

(2) *Gazette de Liège*, 23 sept. 1774. — Voir aussi même *Gazette*, 27 janvier 1794.

(3) Le jeune frère de Cambresier faisait le même négoce à Verviers en 1781.

(4) *Gazette de Liège*, 27 janvier 1794.

(5) Il a été occasionné par une demande de reconstruction de la maison sise à l'angle de cette rue vers la place de la République française.

(1) Pendant ces opérations, on réveilla, à coups de mines et de pioches, les légions de rats, de souris et autres hôtes non moins malfaisants qui, dans leurs moments de répit, sommoillaient de génération en génération dans ces bas fonds en toute quiétude depuis de longues années. Pour mettre un frein à leurs incursions, de solides murailles ont dû être élevées le long des caves.

C'était un singulier pont, au surplus, que celui sur lequel nous sommes arrêté. Sous ses larges voûtes, il ne passait pas moins de **six bras de rivière**, qui, tous, empruntaient leurs eaux au bras de la Meuse, dit de la Sauvenière. Non seulement plusieurs activaient des moulins, mais ils donnaient naissance à de gracieux groupes d'îlots en amont et en aval de diverses piles, îlots transformés, à droite et à gauche du pont en agréables jardins de quelques demeures privilégiées. Ces jardins, dans le premier quart du XIX^e siècle encore, se prolongeaient à l'Ouest jusque près l'emplacement du Théâtre royal. Il en était ainsi pour les propriétés occupées à ce temps par la famille de Ponthière et par la librairie Latour. Cette condition topographique remontait à une époque reculée. Elle exige des explications rétrospectives.

God. Kurth nous a reproché d'avoir attribué à Réginard l'érection du pont d'Ile ⁽¹⁾. Il est dans le vrai, à coup sûr, en affirmant que le chanoine Anselme garde le silence à ce sujet ; mais les données historiques et archéologiques ne permettent pas moins d'accorder à ce monument d'art une origine aussi ancienne.

A Notger, on le sait, revient le mérite de l'œuvre d'assainissement du quartier de l'Ile par la rectification et l'approfondissement du cours d'eau qui coulait à l'emplacement des boulevards d'Avroy et de la Sauvenière. Le quartier de l'Ile avait dès lors une certaine population, puisque l'édification de la collégiale Saint-Paul était œuvre accomplie à ce moment. Avant la fin du X^e siècle, Notger lui-même fonda, à l'Ouest de l'Ile, une seconde collégiale dédiée à saint Jean l'Évangéliste. Cette collégiale s'empressa d'élever à proximité, une église paroissiale, celle de Saint-Adalbert, comme la collégiale Saint-Paul, quelques lustres plus tard, érigea l'église paroissiale de Saint-Martin en Ile, sa filiale. Il s'agissait évidemment, par l'érection de ces paroisses, de répondre aux besoins spirituels des nombreux fidèles rassemblés dans les parties de l'île les plus rapprochées de la cité, car le pont n'avait pas encore été créé.

Certes, les pontifes liégeois, successeurs de Notger, se seront empressés de subvenir également aux nécessités matérielles des habitants de l'Ile, et de faciliter à ces derniers leurs rapports avec l'agglomération voisine, Réginard, — Anselme, son contemporain, nous

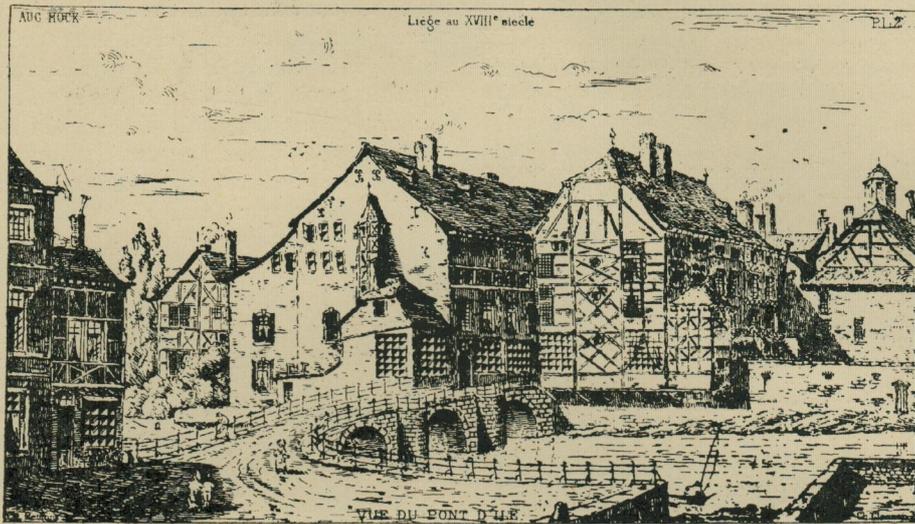
le certifie —, n'hésita pas à jeter, vers l'an 1026, un pont à travers la branche principale de la Meuse, séparant le quartier d'Outre Meuse de la Cité. A plus forte raison aura-t-il voulu favoriser également ses sujets de l'Ile, plus rapprochés que ceux d'Outre Meuse et — on peut l'affirmer — plus nombreux.

La construction primitive du pont d'Ile aura donc suivi de près l'assainissement du quartier de l'Ile. Des témoignages probants confirment que **cet ouvrage d'art existait en la première moitié du XI^e siècle**. Il était construit depuis des années lorsque, le 13 mai 1056, s'y produisit un accident qu'un témoin oculaire s'est plu à consigner.

Des délégués de l'abbaye Saint-Jacques avaient obtenu pour elle des reliques de saint Jacques de Compostelle en Galice. A la demande de l'évêque Théoduin, on fit, en notre ville, à ces reliques, une réception triomphale. Des moines de diverses abbayes avec croix et bannières, une foule immense accourue de la cité en fête et de tous les villages environnants se portèrent à leur rencontre au haut de Publémont. Un cortège immense se forma, traversa les rues de la ville pour se rendre à l'abbaye Saint-Jacques. Il passa par le pont d'Ile. Quand le cortège parvint à cet endroit, raconte un des

moines, le pont menaça de crouler sous la charge d'une foule énorme. Voyant le péril, un chanoine de la collégiale Saint-Paul, Wenefridus, qui entonnait les litanies, chanta ce verset improvisé : *A periculo pontis, libera nos Domine*. (Des dangers du pont, délivrez-nous, Seigneur). Après quoi, raconte l'annaliste, le cortège et la multitude qui le suivait s'avancèrent sans encombre sur le pont ⁽¹⁾.

Selon Kurth, le pont visé ici n'est pas le pont d'Ile, mais le pont d'Avroy. Il appuie son dire sur ce que le narrateur signale le pont en ces termes « conduisant à la ville » ⁽²⁾. Or, dit Kurth, « le Pont d'Ile ne conduisait pas *in urbem*, puisqu'il conduisait, au contraire, de la cité, c'est-à-dire de la ville proprement dite, dans l'île qui n'en était qu'un faubourg » ⁽³⁾. Le docte historien oublie ici que l'Ile ne formait plus alors un *faubourg* de Liège, que Notger déjà l'avait incorporée dans



Le Pont d'Ile au XVIII^e siècle

⁽¹⁾ Mgr Schoolmeesters a raconté en détail, d'après le récit des temps anciens, l'histoire de cette translation de reliques dans les *CSAH*, 3^e sér., pp. 62 et suiv. — Ce récit figure dans GILLES D'ORVAL, sous le titre *Translatio Sancti Jacobi*, t. III, c. 6, f. 85.

⁽²⁾ « Pons ducens ad urbem »

⁽³⁾ *Le Notger de Liège*, t. II, p. 28.

⁽¹⁾ *Le Notger de Liège*, t. I, p. 146.

la cité. Aussi bien au temps même où l'incident rapporté ci-dessus se produisait, l'auteur de la *Vita Notgeri* indiquera-t-il l'Ile comme formant corps avec la Cité ⁽¹⁾.

Au surplus, en admettant que le narrateur de la *Translatio sancti Jacobi* ait eu en vue le pont d'Avroy, il ne s'ensuivrait pas que le pont d'Ile n'avait pas été établi antérieurement. Il est évident que ce dernier, étant plus rapproché du centre de la cité, offrait beaucoup plus d'utilité que l'autre et, par conséquent, qu'il l'aura précédé, s'ils n'ont point été jetés ensemble.

Du récit invoqué, il résulte aussi que l'ouvrage d'art était construit en bois, partiellement du moins. S'il avait été totalement en pierre, il n'aurait certes pas, un quart de siècle à peine après sa construction, provoqué de telles craintes au seul passage d'une procession ?

Une portion du monument continuait de reposer sur des poutres de bois, à la fin du XII^e siècle et même au suivant. C'est ce qu'on peut induire d'un autre événement qui se produisit l'an 1196. Des pluies abondantes et persistantes annonçaient une terrible famine et avaient fait prendre à la Meuse de menaçantes proportions. En vue d'apaiser le courroux du Ciel, raconte un contemporain, on organisa une procession générale qui, avec la châsse précieuse de saint Lambert, se rendit en Cornillon, où était primitivement le couvent des Prémontrés. En revenant, le pieux cortège ou plutôt une partie du cortège, passa sur le pont d'Ile sans inconvénient, mais lorsque le peuple l'envahit à son tour, le pont, qui devait résister au courant violent des eaux, ne put supporter l'autre pression, et s'effondra, précipitant dans le fleuve une quarantaine de personnes, de l'avis de l'annaliste contemporain Reiner de Saint-Jacques. Jean d'Outremeuse, avec son exagération traditionnelle, porte le chiffre à quatorze cents. Tous les auteurs s'accordent à dire que, malgré la hauteur extraordinaire des eaux, il n'y eut aucune mort d'homme à déplorer ⁽²⁾.

Rien n'a transpiré jusqu'à nous sur les conditions de la reconstruction du pont, car peut-on faire état des assertions de Jean d'Outremeuse, d'après lesquelles cette reconstruction aurait été opérée provisoirement en bois, bientôt après en pierre, et complètement achevée en l'année 1203 ⁽³⁾. Ce qui est établi par des chartes de l'époque, c'est que, en l'an 1242, le pont se trouvait relevé, partie en pierre, partie en bois toujours ⁽⁴⁾. Aussi lui donnait-on souvent la double qualification *pont de pierre* et *pont de fust* ⁽⁵⁾. Cette dernière désignation s'appliquait à la section qui était comprise entre le commencement de ce que nous appelons maintenant rue du Pont d'Ile et la rue de la Wache, parce que là le tablier du pont était en bois. L'autre section, au contraire, qui avait résisté au temps et aux débordements, avait été conservée en maçonnerie. Cette com-

position différente du pont subsista plusieurs siècles encore ⁽¹⁾, intentionnellement.

Si Kurth n'admet pas la naissance du pont d'Ile sous Réginard, il croit cependant (non sans motifs) que Notger lui-même, en dressant les premiers remparts, établit une **porte fortifiée** par laquelle s'effectuaient les relations entre le centre de la ville et le quartier de l'Ile. Cette porte, devenue inutile depuis l'élargissement de l'enceinte défensive au début du XIII^e siècle, fut supprimée dès lors. L'on peut se demander s'il n'en restait pas un vestige dans cet « engien seanz sour Mueze devant l'ospitaul en le Sauveniere », qu'un acte échevinal de l'an 1331, déclare appartenir au chapitre de Saint-Lambert ⁽²⁾.

Quand fut réalisée l'extension de la circonvallation liégeoise, en y englobant le quartier de l'Ile, le pont d'Ile, nommé ainsi dès le principe, relia désormais deux quartiers de l'intérieur de la cité, abrités tous deux par les remparts. Il n'y avait plus, de la sorte, aucun motif de le munir d'une porte fortifiée. Dans les moments de troubles, ou lorsque la cité était menacée du dehors, il suffisait, pour défendre soit le monument, soit l'un des territoires auxquels il livrait accès, d'y intercepter le passage, en enlevant quelques madriers et quelques planches du tablier en bois. Parfois aussi on tendait les chaînes traditionnelles en fer que venaient garder les habitants de l'Ile. Il en a été ainsi, l'an 1433, pendant l'émeute suscitée la veille de la fête des Rois, par Wathieu Dathin et ses partisans ⁽³⁾.

L'an 1468, Charles le Téméraire se contenta de la rupture du pont. Mais, trois ans plus tard, son lieutenant, Gui de Brimeu, sire de Humbercourt, fit construire sur ce même pont une énorme porte en bois, surmontée d'une tour. C'est que le quartier de l'Ile venait d'être inféodé au duc ; que celui-ci en avait fait son quartier général et qu'il voulait le garantir contre tout coup de main inattendu des Liégeois désireux de se délivrer de leurs oppresseurs ⁽⁴⁾. Cette inféodation, heureusement, n'eut qu'une durée très limitée, et la porte, si tant est qu'elle ait été achevée, disparut avec celui qui l'avait projetée.

Quand, ultérieurement, il y avait à redouter quelque invasion de soldatesque étrangère comme en l'année 1595, la Cité faisait placer sur le pont des pièces d'artillerie ⁽⁵⁾.

L'entrée du pont rapprochée de la rue de la Wache faisait partie du terrain claustral de Saint-Lambert et relevait donc du chapitre cathédral. Là s'élevait un crucifix extrêmement connu des anciens Liégeois. A la même place le 23 avril 1496, fut érigé la tribune servant à mettre les malfaiteurs au pilori ⁽⁶⁾, sous la croix. Ce christ continua à dominer en l'endroit jusqu'à ce que,

(1) C. 5.

(2) *Annales de Saint-Jacques*, p. 53. — J. D'OUTREMEUSE, t. IV, p. 545.

(3) T. IV, pp. 546 et 570.

(4) 1242 : *Pedem pontis lapidei* de Insula Leodii, juxta *pontem* liégeois. (CESL, t. I, p. 420.)

(5) *Fust*, du latin *justis* « bois coupé, bâton, pièce ». De là, vient le mot *justiger*.

(1) 1360 : Tenant au pont d'Isle entre le derraine arche du *pont de pierre* et le *pont de fust*, de côté d'aval et droit allencontre deldit molin de (Saint-Jean). (*Cart. de Saint-Jean*, r. 2556, f. 55 v^o.)

(2) CESL, t. III, p. 394.

(3) J. DE STAVELOT, pp. 295-299 et 309.

(4) MARTÈNE et DURAND, *Amplissima Collectio*, t. IV, c. 1350, anno 1469. — J. DE LOOZ, *apud* DE RAM, p. 62. — FAIRON, *BIAL*, t. XLII, p. 467.

(5) RCC, r. 1594-1595, f. 199.

(6) CL, t. I, p. 508.

le 24 septembre 1770, le Conseil de la Cité en fit hommage aux Pères Carmes déchaussés ⁽¹⁾. Le pilori fut maintenu plusieurs siècles durant ⁽²⁾, même sous la Révolution liégeoise du 18 août 1789. A ce lieu de supplice, le 19 avril 1790, les « patriotes » de Vottem conduisirent, garrotté, le curé de leur paroisse, François Laixheau. Ils l'attachèrent par le cou au carcan du pont, à l'aide d'un collier de fer fixé par une chaîne à l'un des montants du garde-corps. Durant six longues heures, le prêtre fut ainsi livré aux insultes de la populace, malgré l'arrivée du bourgmestre Fabry. Le patient finit cependant par se dégager de lui-même et par prendre la fuite ⁽³⁾.

Antérieurement, à l'occasion de crimes atroces, le chapitre de Saint-Lambert n'hésitait pas à dresser à la même place, en dehors du territoire claustral, une **potence**, pour y faire pendre publiquement l'un ou l'autre grand coupable ⁽⁴⁾. Ainsi, en suite de la conspiration en faveur de la France, ourdie l'an 1543, sept conjurés, arrêtés et convaincus de trahison, ont dû être décapités et écartelés. Ils avaient noms : Jacquemin Alard, — maître Jean, chirurgien, sur le Pont d'Ile, — maître Gabriel de Toulouse, — Jean Noel, — Ottelet de Fumal, — Louis Chabot de Savoie, — et Pierre de Ora (d'Heure). Un dernier, Erasme ou Raes de Lamine, comme chef du complot fut arrêté dans sa fuite, torturé, décapité et écartelé également, quoiqu'il eût constamment protesté de son innocence ⁽⁵⁾.

De renseignements et d'actes anciens mis au jour, on a cru pouvoir reporter au milieu du XIV^e siècle, la **construction première de maisons sur le pont d'Ile**. C'est se tromper étrangement. Il en existait précédemment, dès le XIII^e siècle, du côté de la rue Lulay des Febvres et vers la rue de la Wache ⁽⁶⁾.

Le privilège de bâtir sur le pont émanait de divers corps constitués. C'était d'abord la Cité, à laquelle la propriété des ponts, en général, avait été reconnue, qui percevait les revenus, en partage par moitié avec le prince, et que confirma la Paix de Flône (1330) ⁽⁷⁾. C'était ensuite le chapitre de Saint-Lambert, sur le territoire canonial duquel, nous l'avons dit, se développait l'entrée du pont, jusque près de la rue Saint-Gangulphe. C'étaient encore les chapitres des collégiales Saint-Jean et Saint-Denis, possesseurs de biez coulant respectivement à l'emplacement des rues de l'Université et de la Régence ; ils revendiquaient chacun des droits sur les îlots ou langues de terre servant de séparation aux biez, au milieu desquels îlots reposaient des piles du pont. C'étaient même l'abbaye Saint-Laurent, et, après elle, l'hospice Sainte-Âgathe, qui élevaient des

prétentions identiques concernant la pile dressée sur la digue d'un biez en face de la rue Lulay, biez relevant très anciennement de cette abbaye.

Pour en arriver à l'origine de l'établissement de bâtisses sur le pont d'Ile, il faut remonter à l'an 1242. En janvier de cette année, le chapitre de Saint-Lambert, d'accord avec la Cité, concéda à maître Renier, orfèvre de la cathédrale, un terrain de soixante pieds d'étendue, situé à l'extrémité du pont de pierre, contre le pont de fust ou de bois. Sur ce terrain, qui était accordé à perpétuité, Renier et ses héritiers après lui avaient le privilège d'ériger des maisons, au côté aval du pont. Il ne leur était pas permis de bâtir sur le côté opposé, donnant vers la Sauvenière, côté qui jusque-là était resté vierge de constructions. De plus, les bâtisses que dresserait l'orfèvre favorisé ne devaient aucunement entraver la circulation. En compensation de l'octroi lui fait, il avait à payer un cens annuel de cinq sous liégeois, destinés à l'entretien et à la conservation du pont ⁽¹⁾.

Dans la suite du siècle, la Cité prit exemple sur le chapitre cathédral et octroya, moyennant certaines redevances annuelles, le droit de bâtir sur le même côté aval, en la partie qui est devenue notre rue du Pont d'Ile. C'était pour la Ville une bonne aubaine. Ces revenus lui apparaissaient d'autant plus utiles que les luttes civiles qui signalèrent, en notre ville, la seconde moitié du XIII^e siècle et le premier tiers du suivant, avaient tari les ressources de la commune. En vue de payer les soldats levés par elle contre le prince Adolphe de La Marck, la Cité en arriva à vendre, en 1328 notamment, les rentes qu'elle percevait sur des bâtiments du pont d'Ile ⁽²⁾.

Le chef de la principauté lui aussi manquait d'argent. La Paix de Flône du 1^{er} juin 1330 l'admit de droit — nous l'avons dit — à participer pour moitié avec la Cité, aux profits à retirer des ponts. Il se prêta, comme celle-ci, à exploiter cette source de revenus.

A ce temps, s'était fait connaître Jean de Brabant, échevin, l'un des plus ingénieux propriétaires liégeois. Il avait pour père Guillaume Lambuche d'Ile ⁽³⁾. Par sa mère il descendait de la famille des Prés ⁽⁴⁾. Il s'associa l'un des principaux constructeurs de la cité, Jamar dit « maistre Lambuche, le charpentier », un de ses proches parents, et tous deux sollicitèrent du prince et de la Cité, l'autorisation de bâtir sur le pont d'Ile, du côté « vers la Sauvenière ».

Adolphe de La Marck et les chefs de la commune accédèrent avec empressement à la requête, par un acte de **concession** commun daté **du 20 mars 1343**. Ce document transmettait aux demandeurs « en hiretage perpétuellement les six arches del pont d'Isle séantes del costoit d'amont vers le Saveniere, commenchant ale

(1) RCC, r. 1768-1771, f. 216 v^o.

(2) Un Cri du Perron, du 23 décembre 1538, ordonnait à celui qui, sur le pont d'Ile, avait emporté « une xhaele (échelle) à pilori dressante ou desoubz extante, appartenante à J. Junciss, submaieur de Liège », de le déclarer. (R. 264, f. 4 v^o ; r. 265, f. 181 v^o.)

(3) BOVY, *Promenades historiques*. — DARIS, *Hist. du diocèse (1724-1852)*, t. II, pp. 199 et 345.

(4) *Man.* n^o 1000, f. 31, BUL.

(5) CHAPEAUVILLE, t. II, p. 250.

(6) 1270 : *Domum sitam super pontem Insule*. (HSM, Chirographe.) — 1294 : *Maison ki siet sor le pont d'Ylthe al entreie del Hulheal (de Lulay), à main diestre*. (PI, r. 13, f. 229.) — 1323 : *Domus ad pedem pontis Insule versus claustrum S. Lamberti*. (Cour féodale.)

(7) « L'an 1356, le 3 avril, Gerard Pinte et Oude sa seür ont rendu leur maison située sur la seconde arche du pont d'Ile, à Clarisse le Mercheresse et ils ont spécifié dans le contract qu'ils la cedoient telle qu'ils la tenoient de l'Evêque et de la Cité pour 10 marcs. » (*Les Entreprises du Chapitre de Saint-Jean sur les Domaines du prince-évêque*, etc., 1699, p. 33.)

(1) CESL, t. I, p. 420.

(2) 1328, 11 octobre : Les Maîtres, échevins, jurés, etc. de la Cité de Liège, reconnaissent que Gerard de Dinant, qui tenait pour 16 sous liégeois de cens annuel, une maison située sur le pont d'Ile, a racheté cette rente, moyennant une certaine somme d'argent qui a été employée à acquitter les dettes dont « nostre dite Citéit astoit fortement onerée et cargiée envers plusieurs sodiers que nos aviennes tenus por le guerre que nous aviens encontre nostre reverent peire monsigneur Adolf, evesque de Liège et ses aidans ». (Pawilhart. — *Man. H. van den Berch*, n^o 833, 2^e partie, f. 90, BUL. — BCRH, sér. 1^{re}, t. IX, p. 62.)

(3) *Cartul. des Chartreux*, f. 48 v^o.

(4) C. DE BORMAN, *Les échevins*, t. I, p. 183.

première arche de la le pont de fust en alant d'aval ale longeche del dit pont vers les Prechoirs ». Le sol ainsi cédé se développait sur une longueur de deux cent soixante-trois pieds. Il s'étendait, en somme, de ce qui forme maintenant l'entrée de la rue Pont d'Île, jusqu'en face de la rue Lulay des Febvres. L'échevin Jean de Brabant avait, pour sa part, les trois quarts de l'ensemble ; Jamar obtenait l'autre quart. Cette cession était faite moyennant une redevance annuelle de quatorze deniers liégeois par pied, soit au total quinze marcs, six sous et dix deniers dont la moitié devait être payée au receveur du prince et l'autre à la Cité. De plus, chaque transmission de bien était susceptible d'un droit de relief fixé à vingt-cinq sous et sept deniers.

L'acte de cession permettait aux deux bénéficiaires de construire sur les fondements des arches et, sur le tablier du pont même, à la largeur des appuis (*poiers*). Ils pouvaient, en outre, édifier en encorbellement en arrière sur les mêmes arches, à condition cependant de ne gêner en aucun cas l'écoulement des eaux sous les voûtes ⁽¹⁾.

Jean de Brabant ne perdit point de temps pour tirer parti de sa concession. Il l'avait obtenue le 20 mars 1343. Immédiatement il se mit en rapport avec le chapitre collégial de Saint-Jean à Liège pour l'achat de toute une coupe de bois qu'il voulait utiliser à l'érection d'un groupe d'habitations. Le 18 avril le contrat était conclu, par lequel le chapitre cédait « toute la taille et stoke » de son bois de Samrée près de Laroche (Luxembourg). Il réclamait par pièce de *mairin* (poutre) trois gros et deux esterlings vieux. Jean de Brabant eut à solder 50 sous de vieux gros au comptant et le reste au fur et à mesure que les bois parvenaient sur le chantier. Le marché devait être entièrement exécuté avant la Toussaint ⁽²⁾.

À l'aide des matériaux provenant de ce gros achat de bois, Jean de Brabant fit construire, pour la première fois, sinon à peu près toutes les maisons du pont, ainsi que le dit Jean d'Outremeuse ⁽³⁾, au moins une grande partie des maisons de ce qui forme maintenant le côté droit de la rue du Pont d'Île.

Les constructions s'élevèrent rapidement. Au mois de mai de l'an 1344, trois arches en étaient surmontées du même côté. À gauche aussi, le nombre des maisons s'accrut considérablement vers le même temps ⁽⁴⁾.

Maître Godin l'*imageur* (sculpteur) et maître Gilles le *taxhier* (mercier) étaient, à leur tour, intervenus dans l'entreprise, mais, peu après, ils cédèrent, de même que Jamar Lambuche, une part de leurs droits à Jean de Brabant.

Le prévoyant échevin visait à une prépondérance de

plus en plus grande comme propriétaire au Pont d'Île. En 1347, la Cité, chargée de dettes criardes, « *al ocquisition delle weire* (à l'occasion de la guerre), que nous avons eu », écrivait-elle, « contre notre chier et ameit Signor Monsignor Engelbeirt (de La Marck), eveske de Liège, et al ocquisition des pensions *atargies* (arriérées) à payer à Bruxelles », se voyait obligée, de nouveau, de vendre ses biens et rentes. Jean de Brabant en profita pour racheter les redevances de six marcs et treize sous qu'il devait à la Ville pour le fonds du pont d'Île sur lequel avaient été bâties les maisons lui cédées ensuite, par maître Gilles le taxhier, maître Godin et maître Jamar Lambuche ⁽¹⁾.

Pour services lui rendus dans l'édification des immeubles du pont, sans doute, maître Godin l'architecte-entrepreneur de la cathédrale Saint-Lambert, avait été assuré, par Jean de Brabant, d'une rente viagère de quatorze florins royaux « sur toutes mes *noeves* (nouvelles) maisons seant sor le pont d'Île, del costeit vers le Savenier », écrit Jean de Brabant. Une de ces maisons était même laissée en jouissance perpétuelle « sens cens payer ». Par acte du 23 janvier 1349, Jean de Brabant parvint à rentrer en la possession plénière de cette habitation et à supprimer la rente viagère qui grevait les bâtiments, en donnant d'autres revenus en échange à maître Godin ⁽²⁾.

L'habile spéculateur se rendit propriétaire à peu près absolu d'un très grand nombre de demeures du Pont d'Île. Il ne jouit pas longtemps du succès de ses fructueuses opérations. Il fut surpris par la mort l'an 1353.

La presque totalité de sa fortune passa au couvent des Chartreux qu'il désirait voir fonder en notre ville et qui fut installé, en effet, au-dessus de Cornillon. Cet établissement religieux devint, du coup, possesseur d'une série ininterrompue de vingt-trois maisons dont l'emplacement est pris maintenant par la rangée de droite de la rue du Pont d'Île, depuis l'entrée jusqu'à l'ancienne brasserie Dejardin (n° 44). Ces vingt-trois maisons rapportaient en location un revenu total de 67 vieux écus et demi d'or ⁽³⁾. Le couvent des Chartreux hérita aussi du biez et du moulin dit Brabant, du nom de l'échevin qui les avait possédés ⁽⁴⁾, lesquels biez et moulin se trouvaient près de Lulay des Febvres.

Le legs de Jean de Brabant fait aux Chartreux comprenait encore d'autres maisons du pont d'Île, du côté gauche ⁽⁵⁾. Quelques années après, un groupe de trois habitations du même côté étaient transmis également aux Chartreux par un Lambert Clarisse, riche bourgeois de Liège ⁽⁶⁾. C'était maître Godin, l'architecte-entrepreneur qui s'était occupé de la construction de la plupart des maisons de la ligne de gauche. Il mourut aussi avant le dernier quart du XIV^e siècle ⁽⁷⁾.

(1) « Les dis Johans de Braibant et Jamar puellent et poront sour les fondements des dites arches maseoir et revenant a front sor le dit pont alle espesseche des poiers del dit pont, et puellent et poront faire salhoites par derier sour les dites arches sans les vuedanges aencombreir. » (*Acte de cession de six arches du pont d'Île.*) Cet acte qui se trouve dans le *Cartulaire des Chartreux*, f. 38, a été reproduit par C. DE BORMAN, *Les échevins*, t. I, p. 462 ; — J. KÜNTZIGER, *BCRH*, 5^e série, tome II, p. 135, — et partiellement dans les *Entreprises du chapitre de Saint-Jean sur les Domaines du Prince-Evêque*, etc., 1690. — Il est aussi rencontré dans une liasse des archives de la Chambre des Finances. Un autre acte de concession qui se rapporte aux mêmes arches du pont, et daté du 16 janvier 1344 se trouve dans le *Cartulaire des Chartreux*, f. 39 v°.

(2) C. DE BORMAN, *Les échevins*, t. I, pp. 183-184.

(3) T. IV, p. 432.

(4) 1347 : Appendisses de *nueves maisons de costeit d'aval.* (*Cartul. des Chartreux*, f. 47.) — 1347 : *Maison seans sour l pileir a pont d'Île, de costeit vers les molins Muchey.* (*Ibid.*, f. 46 v°)

(1) *Cartul. des Chartreux*, f. 46 et 46 v°.

(2) *Ibid.*, f. 45.

(3) *Chartreux*, r. intitulé : *Petits Cens sur les maisons du Pont d'Île.*

(4) *Les Entreprises du Chapitre de Saint-Jean*, p. 33.

(5) XIV^e siècle : Maison qui fait dois masurs sor le pont d'Île de costeit vers Torange, joind. vers Saint-Denis a mureaux qui fait le wuedengne de byt de molin de dis pont et vers Ysle al maison le femme qui fut maistre Jehan de Diest, jadis Poirfevre. Ce nos vient ce cens de nostre premiere fondation de Jehan de Braibant. (*Chartreux*, r. *Petits Cens sur les maisons du Pont d'Île.*)

(6) XIV^e siècle : Maison Ghys, sour le pont d'Yle, de costeit vers Torange, et encore dois autre maison tantoist vers Saint-Denis, après joind. l'une al autre. Ces trois maisons viennent d'un legs de Lambert, jadis Clarisse, citain de Liege. (*Chartreux*, r. *Petits Cens*, etc.)

(7) 1384 : Trois masures séantes sur le pont d'Yle de costeit vers Torain, joind. vers Saint-Denis ale maison les hoires jadis maistre

Certaine maison édiflée là avait trente-deux pieds de façade (1).

Remarquant les avantages que le chapitre de Saint-Lambert, la Cité et le prince obtenaient pour la bâtisse des fonds du pont d'Ile, le chapitre collégial de Saint-Jean suivit le mouvement et vendit à son tour, aux mêmes fins, en 1360, le terrain « joindant au pont d'Ile, entre le *deraine* (dernière) arche du pont de pierre et le pont de fust, de costé d'aval et droit al encontre de molin de Saint-Jean (2) ». Ce terrain se trouvait donc à l'entrée de ce qui est devenu la rue de l'Université. Là sur le pilier dit d'elle Saule, on n'éleva pas moins de quatre habitations qui ne devaient point être des plus confortables (3).

Dans la suite, on continua d'aliéner à des particuliers, tout ce qui pouvait être utilisé à l'une ou l'autre construction. Le 3 décembre 1576 encore, le *cearier* ou receveur de la Ville et Art del Cheff, meunier, permirent « à Everard Corbusier de faire des saillies de 17 pieds de longueur et de 0 de largeur sur le Pont d'Ile, pour y élever des murailles (4) ».

On venait précisément de restaurer le pont qui avait énormément souffert de la **débâcle de l'an 1572**, et qui, précédemment déjà, menaçait ruine (5). Il eut à pâtir plus encore de la terrible **inondation de janvier 1643**.

On n'aurait pu, nous l'avons dit, donner plus d'ampleur au pont, les constructions qui le surmontaient n'ayant point été démolies, sauf sur une partie proche de la rue de la Wache, laquelle partie n'avait plus cette fois été rebâtie en bois, mais en pierres. Loin d'élargir la voie, l'autorité la laissa peu à peu envahir par les **étalages des riverains**, par leurs **entrées de caves** ou des maisons elles-mêmes, par des bornes destinées à protéger les vitrines, par des *toileaux*, de petits toits qui garantissaient les marchandises extérieures en temps de pluie. C'étaient autant d'obstacles à la circulation des piétons aussi bien que des charrettes ou des carrosses dont le nombre augmenta considérablement en la seconde moitié du XVII^e siècle.

Les plaintes se firent alors nombreuses de la part des maîtres charretiers et des maîtres d'équipages. Les simples passants aussi protestaient non seulement contre le danger qu'ils couraient par l'étroitesse de la voie, mais encore contre les avalanches d'eau qu'ils recevaient sur le corps lorsqu'il pleuvait, à cause de l'absence de tuyaux de descente des toits.

Le prince Maximilien-Henri de Bavière, finit par faire plus ou moins droit, sans recourir à des expropriations, aux doléances des réclamants, par un mandement du 19 juillet 1663 dont voici le texte :

« *Son Altesse, sur plaintes luy faites que le passage du pont d'Isle seroit notablement restreissi par l'extention des boutiques, entrées des maisons et caves, a trouvé à propos, pour le bien public, d'ordonner comme*

Elle ordonne par cette, à tous possesseurs de remettre le tout à droiture de leurs fonds, sans en rien excéder et ce ens six semaines après la publication, à peine qu'il y sera pourvu d'autorité publique, à leurs fraix ; bien entendu, toutesfois qu'un chacun pourra avoir un pied et demi de boutique, deux pieds de seuil, deux pieds d'entrée de cave et autant de toit qu'il est nécessaire pour couvrir les boutiques à proportion d'icelles, otant aussi les pilliers ou balustres des boutiques plantez sur les chemins pour les appuyer et au lieu d'iceux faire soutenir les dites boutiques par des soutiens de fer.

« *Et comme les gouttières des toits donnent aussi grande incommodité aux passans par ledit pont, lesdits possesseurs deveront ens le même terme, conduire les canaux de leurs toits jusqu'au pavé, ou ailleurs, en sorte qu'ils ne donnent plus d'incommodité, sous peine arbitraire et d'y être contraint par justice, enjoignant auxdits possesseurs et inhabitants du pont d'Isle de mettre incontinent la main à l'œuvre et se conformer à la dite ordonnance.*

« *Fait au Conseil privé de Sa dite Altesse, le 19 juillet 1663 (1).* »

Cette ordonnance était, on le voit, trop tolérante encore puisqu'elle permettait des saillies d'un pied et demi pour les boutiques, de deux pieds pour les entrées des portes et deux pour les entrées de caves. L'élargissement de la voie fut de nouveau sollicitée au siècle suivant. Pour se rendre à ces vifs désirs, la Cité rechercha, en 1770 notamment, d'autres mesures qui ne pouvaient obtenir qu'un résultat partiel (2).

L'étroitesse du pont d'Ile ne manquait pas d'offrir quelque danger pour les passants et pour les habitants eux-mêmes. Ces derniers avaient d'autres périls à redouter. Des bateliers, afin de se mettre, eux et leurs bateaux à l'abri de la pluie ou d'autres intempéries, les amarraient sous les voûtes du pont d'Ile. Ces bateaux étaient chargés de fourrage ou de marchandises diverses très inflammables. La moindre imprudence d'un de ces naïveurs pouvait causer un incendie et amener une conflagration dans la localité environnante. Le 4 décembre 1538, l'autorité s'était élevée contre cette pratique périlleuse. Un Cri du Perron défendit d'attacher « pontons, *nesalles* (nacelies), paschepe ou *navees* (bateau) de *fours* (foin), *lengnes* (bois à brûler) *peckes* (perches), etc., soubz les arches qui sont chargies et édifyes de maisonnaiges ; en tant (d'autant) », dit l'ordonnance, « que desdictes maisons l'on *tappe* (jette) et ruwe journellement cendre et autrez semblables hors d'icelles en la rivièrre de Moese, et aussi que pluseurs malvais garsons et bribeurs y vont logier de nuict, y portant feu et chandelle pour y *tre-meler* (jouer à des jeux défendus), qui poroit causer — ensi que veu a esté puis *nagaires* (récemment) — feu et bruslement des dictes *navees* et redonder que le *vinalve* (*vinave*, rue), poroit à tel moyen estre bruslé (3). »

L'abus qu'interdisait cette ordonnance avait produit des incendies au XVI^e siècle. Il reprit de plus belle dans le siècle suivant et amena les funestes conséquences que l'on en redoutait. Dans la nuit du 25 au 26 mars

Godien la machon et joind. devers Ylhe l'une à l'autre jusque alle maison maistre Jehan de Tuwoin le corduenier. (*Cart. des Chartreux*, f. 214 v^o.)

(1) 1398, 22 oct. : Maison seante droit sour le grande arche sour le pont d'Yeke, à Liège, contenante trente dois pies à fron joind. vers Lilcaul des Fevres, a hiretage les Chatrous. (*Charte de Saint-Jacques*.)

(2) *Cartulaire de Saint-Jean*, f. 71 v^o.

(3) LAHAYE, *ICSJ*, n^o 588 et 770.

(4) *Les Entreprises du Chapitre de Saint-Jean*, p. 39.

(5) *Man.* 174, p. 117 ; n^o 465, p. 237 ; n^o 1014, *BUL.*

(1) *Man.* 174, f. 941-942.

(2) *RCC*, t. 1768-1771, f. 190.

(3) *EL*, *Grand Greffe, Mandements et Cris du Perron*, t. 1538-1541, C. 264.

1665, vers une heure du matin, un **incendie** éclata sur un bateau amarré aux corbeaux, sous la maison de maître Martin Bannel, apothicaire, au commencement du pont d'Ile. Le bateau enflammé, dont la partie centrale était abritée par la voûte du pont, avait son extrémité sous la maison de Toussaint Gouverneur.

Le feu atteignit les deux maisons Bannel et Gouverneur, qui étaient en face l'une de l'autre, à l'entrée de la rue du Pont d'Ile. Les flammes se propagèrent si promptement que sept bâtiments furent embrasés, consumés jusqu'aux fondements avant qu'on parvint à se rendre maître de l'élément destructeur. Un huitième reçut de graves atteintes et d'autres eurent leurs toits ravagés. Les habitants n'eurent guère que le temps de sauver leurs personnes ; ils abandonnèrent presque tous leurs meubles et leur avoir dans le brasier.

Toussaint Gouverneur, qui était marchand de poudre à canon, après s'être sauvé comme les autres, avait tenu, en vue d'empêcher une plus grande catastrophe, à rentrer dans sa demeure pour vider les tonneaux de poudre y renfermés et jeter celle-ci dans la rivière. On entendit tout à coup deux violentes détonations, plus fortes que celles du canon. C'était le produit explosif qui avait pris feu. Le malheureux Gouverneur fut emporté avec le sommet de sa maison et projeté à l'autre côté de la rivière, assez large cependant à cet endroit. On se plut à rendre hommage au zèle que déployèrent, en ces tristes circonstances, les Capucins, les Frères Prêcheurs, les Minimes, les Jésuites et les Carmes, ainsi que le grand mayeur et les bourgmestres, pour empêcher les flammes de se développer plus encore. Une collecte, faite à cette occasion dans les trente-deux paroisses, rapporta plus de mille patacons qui furent répartis entre les familles des victimes de l'incendie (1).

Un quart de siècle plus tard, en 1691, lors du **bombardement** que, de la Chartreuse, le maréchal français de Boufflers fit subir à notre ville, les immeubles du pont d'Ile souffrirent plus encore. De nombreuses maisons furent abîmées et le pont lui-même en sortit sérieusement ébranlé. On parvint toutefois, la même année, à faire disparaître les traces du bombardement (2).

Ce pont exigeait une surveillance continue des autorités, sous tous les rapports. Ne vit-on pas, en 1614, un possesseur de la localité boucher, par une maçonnerie, l'une des arches du côté de la rue de la Wache, ce qui arrêtait les eaux et occasionnait une véritable infection dans tous les environs. Le chapitre de Saint-Lambert dut donner l'ordre à l'auteur du fait, Renier le Cabareteur, de démolir le mur qu'il avait formé (3). Vingt ans après, en 1634, les meuniers du quartier Saint-Denis, afin d'obtenir pour leur moulin, mû par un biez, une force motrice plus considérable, demandèrent au chapitre de Saint-Lambert, de pouvoir murer de nouveau la première arche du pont d'Isle. Le chapitre se laissa fléchir, mais à la suite de l'inondation effrayante de l'an 1643, il fit rouvrir l'arche pour faciliter désormais l'écoulement des eaux, et ordonna la démolition

des maisons du pont, dans la partie qui le concernait évidemment (4).

Ce qui entravait non moins le libre cours des eaux, c'étaient les **détritus et immondices** de tous genres que les habitants du pont d'Ile déversaient impunément dans le lit de la rivière. Le 10 mai 1698, sous Joseph-Clément de Bavière, le Conseil privé défendit sévèrement d'y jeter des cendres ou autres choses semblables (5). A cause des difficultés politiques et militaires dans lesquelles se trouvait alors la cité, l'autorité ne put prêter une attention vigilante à l'observation de cette ordonnance et les encombrements s'accumulèrent derechef dans les cours d'eau du pont d'Ile. De là, à certain moment, des frais considérables pour rendre à la navigation les bras de rivière principaux. En 1729 et en 1730, la Cité à elle seule eut à dépenser 18,000 florins, pour réparer tant le canal passant sous le pont d'Ile, proche de la rue Saint-Gangulphe que le pont lui-même (6).

Les habitants du pont d'Ile ne se montrèrent pas plus disposés, dans la suite, à assurer la circulation abondante des eaux de la Meuse, à preuve cette décision du Conseil de la Cité du 11 mai 1750 :

« Le Conseil, apprenant par le rapport fait, qu'on aurait jeter cendres, trigus ou immondices dessous les arcades du pont d'Ile, outre qu'il y a plusieurs décharges de latrines tellement qu'à une partie d'arcade on aurait peine d'y avoir accès tant pour une éventuelle réparation que pour la décharge des eaux, outre qu'il est très à craindre qu'il n'arrive du préjudice très notable, tant aux murailles qu'aux maisons d'alentour et souhaitant prévenir tous facheux inconvénients, ordonne aux habitants du dit endroit de nettoyer et faire transporter lesdites terres, cendres ou immondices ainsy jetteis, et montrer avoir ce fait ens quinzaine à effet de procurer la libre décharge pour les eaux, à peine d'y être pourvu convenablement à leurs frais (4). »

Ce ne fut point là une vaine menace. Les possesseurs des maisons du pont d'Ile n'ayant point tenu compte des réclamations réitérées de la Ville (5), celle-ci fit exécuter d'office le désencombrement du canal. Pour faire face à la dépense occasionnée de ce chef, chaque propriétaire de la localité eut à fournir une quote-part de trois écus (6).

Des propriétaires encore eurent, la même année, maille à partir avec la Cité et la Chambre des Comptes du prince pour d'autres motifs. Nous l'avons dit, bon nombre de maisons ont pour **caves** les anciennes arcades du pont d'Ile. C'était un usage depuis longtemps traditionnel en 1750. Le prince et la Cité obligèrent, cette année-là, les détenteurs de ces caves à démontrer à quel titre, ou en vertu de quel octroi, ils en jouissaient. Nul ne put produire un acte d'autorisation ; néanmoins, ils sollicitèrent les autorités compétentes de ne point leur enlever le privilège dont ils étaient en possession précaire. Le 31 août 1750, le Conseil de la Cité, leur

(1) *Man.* n° 174, f. 944 ; n° 993, f. 392 ; n° 1000, f. 137 ; n° 1014, année 1665 ; n° 1015, f. 304 ; n° 1153, f. 125. BUL. — BOUILLE, t. III, p. 495. En 1749, pour éviter les incendies, un mandement interdit aux maréchaux de s'établir au pont d'Ile. (LOUVREX, RE, p. 322.)

(2) ABRV, RE, p. 495.

(3) BORMANS, *Conclusions capitulaires*, p. 333.

(1) *Conclusions capitulaires*, p. 507, 23 janvier 1613.

(2) *Conseil privé, Dép.*, r. 1691-1709, 56.

(3) CC, ex. 1729-1730.

(4) RCC, r. 1750, f. 73 v°, 173 v°.

(5) *Ibid.*, f. 92 v°, 96, 101 v°, 104, 173 bi.

(6) *Ibid.*, f. 202 v°, 209, 210.

accorda « jusqu'à révocation, la continuation de la jouissance et usage des dites caves, parmi payant annuellement le cens » qu'il déterminait dans un tableau annexe, « voire », ajoutait la délibération du Conseil, « que chaque propriétaire desdites maisons sera tenu à tous évènements qui pourroient arriver, en cas que la voûte de leur cave viendrait à crouler, et réparer le pavé et accessoires à ses frais (1). »

Les maisons qui avaient une cave dans les arcades du pont étaient celles de la *Lance couronnée*, de la veuve Hosset (ou Hosay), du *Cœur d'Or*, de la veuve Pascal Labaye, du *Cerf rouge*, de la douairière de Coune, la voisine appartenant au s^r Gilman, celles de l'*Ecu de Bavière*, du *Roi de France*, de la *Selle d'Or*, de M. Niquet, du *Lion d'Or*, de la *Porte verte*, habitée par le prélocuteur Féchier, de *Saint-Joseph*, habitée par Sotteleet, deux maisons de l'avocat Martel, possédées par l'avocat Billon, et une dernière de la veuve Frésart. On payait, en général, une redevance d'un liard par pied.

L'occupation des caves s'est continuée jusqu'au XIX^e siècle, mais après le changement de régime politique de la fin du XVIII^e siècle, les habitants avantagés ne se crurent plus tenus de payer le cens. L'autorité communale elle-même finit par perdre de vue l'existence de ces caves. L'affaire fut ravivée en 1886, lors de l'établissement de l'égout et résolue par l'arrêté suivant du Conseil en date du 2 février 1886 :

« Le Conseil,

» Considérant que les travaux de construction d'un égout dans la rue du Pont d'Île ont fait découvrir l'existence sous la voirie, dans les arches d'un ancien pont, d'un certain nombre de caves utilisées par les riverains ;

» Considérant que le domaine public est imprescriptible et inaltérable, et qu'aucune servitude ne peut être requise sur ce domaine ;

» Considérant que le comblement de ces caves n'est point nécessaire actuellement, et que la Ville peut, sans inconvénient, les donner en location aux riverains...

» Arrête,

» La jouissance des caves précitées pourra être concédée aux riverains, mais à titre de simple tolérance et purement précaire, moyennant une redevance de trois francs par mètre carré et par an à payer à la Ville. »

*
*
*

Il serait assez malaisé de fixer la date exacte de la disparition du pont d'Île comme tel. Cette disparition s'est faite petit à petit et à divers intervalles. On vient de voir que, dès avant le milieu du XVIII^e siècle, plusieurs voûtes du pont par lesquelles l'eau avait dû couler anciennement étaient transformées en caves. A la fin du même siècle et au début du XIX^e, les autres cours d'eau qui passaient sous la partie devenue rue du Pont d'Île, se trouvaient à peu près supprimés de fait. On les combla vers 1815.

A cette époque, le moulin Winand continuait d'être mû par le biez qui coulait à l'emplacement de la rue de l'Université, mais sa carrière touchait à sa fin. C'est alors qu'intervint un spéculateur très perspicace, J.-M. Orban, qui, avec son fils, joua, dans le premier tiers

du XIX^e siècle, pour les environs du pont d'Île, le rôle qu'avait rempli, au XIV^e siècle, l'échevin Jean de Brabant, pour le pont lui-même. Orban acheta en 1815, au prix de 15,000 francs, le moulin Winand avec les nombreux terrains et îles qui en dépendaient. Ces terrains s'étendaient derrière les immeubles de gauche de la rue du Pont d'Île, jusqu'au delà de l'emplacement de la rue de la Cathédrale. Il acquit également, à bon compte, d'autres propriétés des rues du Pont d'Île et Lulay, afin de régulariser ses terrains ou pour leur donner une issue et une plus-value.

Dès 1817, Orban, au grand mécontentement des autorités compétentes, commençait à faire remblayer le bras de rivière qui avait alimenté le moulin Winand (1). Suspendu pendant quelques années, ce travail fut bientôt repris quand eut été décidé le percement des rues de la Régence et de l'Université. En 1826, on pouvait démolir les trois dernières arches restées visibles jusqu'à, entre la rue du Pont d'Île et la rue de la Wache.

Aujourd'hui encore, diverses maisons de la rue du Pont d'Île, par les cours, les arrière-bâtimens, et les fenêtres de ces derniers, révèlent leur condition ancienne par rapport aux cours d'eau qui baignaient ces immeubles. La disposition bizarre de certaines de ces bâtisses, leurs jours et leurs dépendances ont été des nids à procès au XIX^e siècle.

Depuis la réorganisation paroissiale, à la suite du Concordat de 1801, tout l'emplacement de la rue du Pont d'Île appartient à la circonscription de la paroisse Saint-Jean. Il relevait de celle de Saint-Adalbert sous l'ancien régime. Les immeubles existant entre cette voie et la rue Saint-Gangulphe dépendaient, les uns de la paroisse Notre-Dame aux Fonts, les autres de celle de Saint-Gangulphe. Il est vrai que maintes maisons spécifiées sur le Pont d'Île, dans les archives locales, se trouvaient, en réalité, en des rues soit voisines, soit en prolongement du pont (2).

L'une des maisons de la paroisse Notre-Dame aux Fonts, joignant l'hôtel d'Emale, fut acquise par Jean de Chapeauville en 1590, moyennant une rente annuelle de 250 flor. liégeois (3). Au pied du pont d'Île également, en la maison du chanoine Hubert de Fresne, où il séjournait, mourut, le 4 mai 1604, le prince Louis-Antoine, comte palatin du Rhin, duc de Neubourg, grand maître de l'Ordre Teutonique et frère de l'Impératrice d'Allemagne, lequel, peu de jours auparavant, avait été proposé pour prince-évêque de Liège par la minorité du chapitre de Saint-Lambert (4). En la seconde moitié du XVIII^e siècle, sur la même partie du pont, résidaient Nicolas-Franç. de Mivion, juriste-consulte et avocat, et la famille de Goer. Si l'on se reporte à plusieurs siècles antérieurs, on retrouve ici la maison

(1) AP, Régime hollandais, Le Gouverneur, juin 1817, n° 39 B.

(2) 1406 : Pont d'Île, paroisse Saint-Gangulphe. (CVB.) — 1680, oct. : Un fils du sieur Franco, maître des Trois Roys sur le pont d'Île. (R. par. de N.-D. aux Fonts.) — 1680, 19 nov. : Pierre Vincent, marchand halier demeurant sur le pont d'Île, enterré aux dessous de la pierre du Paradis terrestre, sous les bancs. (Ibid.) — 1695, 30 mai : Jean Gheerts, soldat dans le régiment du Prince de Nassau, de Frise, logé chez le s^r Dupont sur le pont d'Île, mort d'une blessure qu'il avait reçu le 23 dans une émotion qu'il y eut entre nos soldats et les Brandebourgeois. (Ibid.)

(3) 1590 : Maison sur le pont d'Île, paroche de N.-D. az Fous, joint. vers les Frères Prescheurs à la maison feu M^r d'Emale, vers Saint-Lambert à Laurent le merchier et devant à réalchemin, pour laquelle honnest homme Johan de Chapeauville at offert rendre et donner 250 fl. liégeois par an heritable. (RP, r. 8, f. 145.)

(4) RH, p. 509.

du *Morion d'Or* ⁽¹⁾ qui touchait aux « passettes » du pont et devint, au XVII^e siècle, celle de la *Ville de Paris* ⁽²⁾, les maisons du *Cheval d'Or* ⁽³⁾ et du *Cerf* ⁽⁴⁾, laquelle à la fin de ce XVII^e siècle appartenait à la famille Clerx et longeait le biez du moulin de Saint-Jean ⁽⁵⁾. De ce côté aussi demeuraient au XVIII^e siècle, Lambert Lombard, notaire, et au XVI^e Renier le Carbateur, dit Canigus, avec Léonard Gilon.

Aux rubriques *rue de la Wache* et *place de la République française*, des renseignements supplémentaires sont fournis sur le groupe d'habitations qui s'étendaient et sont encore entre ce qui a nom rue de la Régence et rue de la Wache.

A cet emplacement, **des maisons** étaient dressées au **XIII^e siècle** et habitées par de notables liégeois qu'on qualifiait souvent de « maître », voire de « seigneur » et dont plus d'un porta, dès ce temps, le nom du *pont d'Île* ⁽⁶⁾. Nombre de maîtres en beaux-arts choisirent aussi ce pont pour leur résidence. Ce fut le cas en 1242, on l'a vu, pour Renier, l'orfèvre de la cathédrale ⁽⁷⁾; il eut de nombreux imitateurs dans les orfèvres: « Maître Gérard de Cologne, citain de Liège ⁽⁸⁾, au XV^e siècle ⁽⁹⁾; Jean Jennet au XVI^e, qui avait sa demeure à côté de celle de Jean de Chapeauville ⁽¹⁰⁾, André Deswatines ⁽¹¹⁾, et d'autres artistes bijoutiers que nous allons rencontrer. Bien des peintres ⁽¹²⁾ et des sculpteurs y eurent de même leurs ateliers au moyen âge, comme les « armoyers » ou fabricants d'armes et d'armures ⁽¹³⁾, tous professionnels qui dépendaient du métier des orfèvres.

Le pont d'Île, l'une des voies les plus importantes de Liège au point de vue du négoce, a compté, en outre, dans les derniers siècles surtout, parmi ses habitants, une série d'**horlogers** très réputés. Après Henri Rongé qui se distingua comme tel en la première moitié du XVIII^e siècle, nommons Nicolas Jacquet, horloger du prince de Liège en la seconde moitié du même siècle. Fabricant de carillons de renom, il inventa une *machine à draguer*, une « machine foudroyante » comme il l'appelait, et une autre à *extraire la houille*. « En reconnaissance du zèle de cet artiste », les États de Liège

lui allouèrent, le 3 janvier 1788, un subside de 200 fl. comme encouragement pour la création d'une « manufacture d'horlogerie ». Les événements sociaux de la fin du XVIII^e siècle ont empêché la réalisation du projet.

Un autre ingénieux horloger du pied du pont d'Île, à l'angle de la rue de la Wache, est **Dieudonné-Hubert Sarton**, qui fut aussi « horloger-mécanicien du prince-évêque de Liège » et du duc Charles de Lorraine, gouverneur général des Pays-Bas autrichiens. Né à Liège, le 3 novembre 1748, il s'initia à l'horlogerie à Paris, chez Julien Leroi, premier horloger du roi de France. Rentré en sa ville natale, il fut choisi, en témoignage de ses remarquables capacités, par le prince Velbruck pour son premier mécanicien. Il fournit de nombreuses preuves de ses brillantes aptitudes. Dès l'année 1772, il avait inventé et exécuté pour le duc Charles de Lorraine, une grande pendule surmontée de la figure du soleil « qui se lève et se couche à l'heure juste... On y voit », à l'en croire, « la durée des jours et des nuits pour chaque lieu principal du globe, chaque signe du zodiaque avec ses degrés, les équinoxes, les solstices et, par conséquent, le commencement et la fin de chaque saison. Cette pendule offre aussi les différentes phases de la lune... ; bat les secondes, sonne l'heure et la demie, présente les jours de la semaine et la date du mois, qu'il ait 28, 29, 30 ou 31 jours ; elle ne se trouve pas même en défaut aux années bisextiles et pourrait marquer juste pendant 10,000 ans, si les métaux, ainsi que les autres corps, n'étaient pas sujets aux ravages du temps ».

Il avait inauguré un magasin « au pied du Pont d'Île », comme il l'annonçait lui-même en 1782, en s'intitulant « horloger mécanicien de S. A. C. le prince-évêque de Liège ». Il étalait « tout ce qu'il y a de plus nouveau et de plus riche » en fait d'horlogerie : Montres appelées « à la Chartres », enrichies de diamants, perles fines bien assorties, or de plusieurs couleurs, émaillées et unies, à répétition, montres qui se remontent d'elles-mêmes et à secondes ⁽¹⁾.

Homme de génie, Hubert Sarton se reconnut propre à devenir commissaire de la cité. Il obtint ce poste le 19 juin 1783, moyennant le versement d'une somme de 5,000 florins. Quand ce corps fut aboli, en suite de la chute de la principauté, Sarton jouit, de ce chef, d'une pension annuelle de 600 florins.

L'an IX de la République les hôtes de la maison, qui portait le n^o 760, étaient ainsi spécifiés : « Sarton Hubert, horloger, Lhoest, Marie-Jos. son épouse et 5 enfants » ⁽²⁾.

En 1804, Sarton inventa pour son usage personnel, une grande horloge méridienne qui a servi longtemps d'enseigne à la maison de l'auteur, ainsi qu'il l'a consacré lui-même, et qui attirait l'attention des passants. Elle remplissait « les fonctions d'un véritable régulateur public, indiquant les heures et les minutes vraies du temps solaire ; cette pièce occupait environ quatre pieds carrés de surface. Elle était surmontée d'un soleil artificiel qui se levait et se couchait à l'heure juste, faisant sa révolution en 24 heures méridiennes, les indiquant

(1) 1590 : Le *Morion d'Or*, joignant d'aval az passettes de pont d'Île. (RP, r. 6, f. 200.) Elle appartenait alors à C. d'Heur et M. Trappar.

(2) 1635 : Maison au pied du pont d'Île, paroisse N.-D. aux Fonts, jadis portant l'enseigne du *Morion d'Or*, présentement de la *Ville de Paris*, joind. vers Saint-Lambert au dit pont, der. à Meuse avec une chambre regardant sur l'eau vers les moulins. (EL, r. 20, f. 361 v^o.) Elle appartenait alors à T. Gouverneur. (Ibid., f. 359 v^o.)

(3) 1580 : Maison sur le pont d'Île, joind. vers les Prêcheurs à *Cheval d'Or*, par devant à la venne de mollin de Saint-Jean, et des deux côtés à Meuse. (RP, r. 3, f. 37 v^o.)

(4) *Cart. Saint-Jean*, n^o 460, f. 54.

(5) Le 22 déc. 1694, la société des fontaines Roland vendit à Robert Clerx la jouissance de deux xhancions d'eau au prix de 850 florins.

(6) XIII^e siècle : Signor Ernu de Pont d'Île. (PI, r. 11, f. 26.)

(7) *CESL*, t. I, p. 420.

(8) 1421, 10 janv. : Convention de mariage entre Jean Gilman de Looz le Château, et Aclis, fille Gerard de Cologne, l'orfèvre, manans sur le pont d'Île. (CT, r. 1, f. 174.)

(9) 1456 : Maison Winbierge, sur le pont d'Île, joignant Maître Gérard, l'orfèvre, et à Piron de Polleur. (*CESL*, t. V, n^o 2791.)

(10) *CESL*, t. V, n^o 4015.

(11) 1587 : Maison au pied du Pont d'Île, par. Saint-Gengoul, joind. d'amont az passettes dedit pont et à Mouse, et par derrière à André Deswatines, orphevre, devant au chemin. (*Stock de la famille de Glain*, f. 138, de notre coll. part.)

(12) 1362 : Henri d'Enghien, le *pondeur*, demeurant sur le Pont d'Île. (*Charte de Saint-Jacques*.) — 1516 : Maître Johan le *pondeur*. (EL, *Œuvres*, r. 79, f. 164.)

(13) 1361 : Jean Anseauls l'armurier de sour le Pont d'Île. (PONCELET, *ICSC*, t. I, n^o 646.)

(1) *Gazette de Liège*, 19 avril 1782.

(2) La maison n^o 760 ancien, à la *Rose blanche*, avait en 1822 pour locataire, M^{me} Tilman vendant de la soie de Lyon.

depuis son lever jusqu'à son coucher, et son passage au méridien avec précision, de même que les différentes élévations avec la durée des jours et des nuits, pour chaque lieu principal du globe.

« La lune y était aussi représentée, marquant son âge et ses différentes phases, et achevant sa révolution synodique en 29 jours 12 heures et 44 minutes. Le mouvement de cette horloge donnait les secondes justes à repos, par le nouvel échappement inventé par lui, en 1783, et marquait les quantités des jours du mois universel, ceux des jours de la semaine, avec les douze mois, et les années, etc. »

On n'en finirait pas, pour ainsi dire, s'il fallait citer toutes les inventions dues à Sarton. N'avait-il pas fabriqué une montre qui se remontait en la portant, un chronomètre autographique, une « montre chronométrographique », etc. Il produisit d'autres mécanismes plus intéressants encore et de genres variés. Dès 1776, il découvrit une « nouvelle machine pour l'extraction du charbon de terre, sans employer ni chevaux, ni chaînes, ni cordes » (1), machine qu'il perfectionna dans la suite. C'est là, on l'a dit avec raison, son plus beau titre à la reconnaissance publique. Il devint ainsi l'auteur des échelles mobiles dite *Fahrkunst* ou warocquère pour descendre dans les houillères, invention dont l'Allemagne a fait ultérieurement application dans l'exploitation de ses mines (2).

Bien d'autres œuvres ingénieuses sortirent de son imagination fertile ! Louis XVI avait proposé, en 1784, trois prix au concours pour la réparation ou la reconstruction de la renommée machine de Marly, œuvre du Liégeois Renkin Sualem. Sarton y participa en fournissant des plans et des mémoires accompagnés d'un modèle de 15 pieds d'étendue représentant une nouvelle machine hydraulique de son invention. Peut-être eût-il remporté la palme, mais les événements politiques de plus en plus menaçants ne permirent point au roi de France de donner corps à son dessein.

Les découvertes de Sarton ne devaient point l'enrichir. Le succès ne couronna nullement ses vaillants efforts. En cette occurrence, Pierre-Etienne Delhaille, chanoine de la collégiale Saint-Paul, voulut favoriser la famille Sarton. Le 29 août 1792, il déclara, par devant notaire, qu'au cas où la coadjutorerie de sa prébende de chanoine ne sortirait pas ses effets, c'est-à-dire ne suivrait point à François-Joseph Sarton, fils de Hubert, lequel fils devait être le successeur au canonicat, en suite d'un acte précédent, il s'obligeait à payer pour indemnité une somme de 2,000 fl. de Brabant. L'invasion ultérieure des troupes républicaines et la suppression effective de la collégiale devaient former un cas de force majeure à la non-exécution de ce contrat, au détriment de la famille Sarton. Les affaires de celle-ci ne cessèrent de décliner. Le 9 avril 1811, Hubert Sarton, ayant suspendu ses paiements, fut déclaré en faillite par le tribunal de commerce.

Néanmoins, l'année suivante, l'habile mécanicien

voulut élargir son domaine. Il s'attacha à la construction de tous les genres de mécaniques propres aux filatures de laines. A cet effet, il avait érigé des ateliers sur Avroy (n° 621 anc.).

Il voulait ainsi remonter le courant, mais au bout de quatre ans, en mars 1815, il dut abandonner son commerce du Pont d'Ile. Le courageux Sarton continuait néanmoins de tenter la fortune par ses sagaces inventions en les adressant même au gouvernement hollandais qui avait succédé au régime français. L'un de ses derniers actes fut la publication en 1822, d'une brochure intitulée : *Hommage de Hubert Sarton à ses concitoyens, ou description abrégée de quelques-unes de ses inventions et de ses perfectionnements dans les différentes parties d'horlogerie et de mécanismes supérieurs*. Elle resta alors sans écho et le 18 octobre 1828 (1) l'habile technicien quittait ce monde dans une quasi obscurité, nul ne songeant guère à rendre hommage à son talent d'inventeur. Sa fille Barbe, épousa J.-Bapt. Dumont et donna le jour à André Dumont, le célèbre géologue liégeois.

A l'emplacement de la maison formant l'angle des rues du Pont d'Ile et de l'Université, et reconstruite en 1855, demeurait à la fin du XVIII^e siècle et au commencement du suivant, un horloger encore, du nom de Laguesse, fort apprécié en son temps. Il fut remplacé ultérieurement par la famille Thomas, qui jouissait d'une vogue extraordinaire dans la haute société liégeoise, dès la première moitié du XIX^e siècle. Cette maison portait alors, et depuis la République française, le numéro 1. Les numéros se suivaient, à ce temps, d'une façon ininterrompue, jusqu'au n° 35, pour la rangée de gauche.

La maison n° 2 anc. avait pour hôtes en l'an IX : Tilman, « rubanier », et Julie Goethals, sa femme ; — celle cotée 3 alors, Joassin, débitant d'eau-de-vie, et M.-A. Arkens sa femme ; — celle numérotée 4, Henrard Jos. et M.-A. Putaux, sa femme ; — celle n° 5, Tousseint M.-C., veuve Horne.

Au n° 6 ancien, était l'enseigne du *Croissant*, où habitaient en 1800, N.-J. Fabritius, quincaillier, et A. Gérard, sa femme ; en 1762, J.-M. Bossi, commissaire de la Cité. C'est maintenant le numéro 11.

Mieux connue était la maison numéros 8 et 9 ancien (n° 13 présentement). Elle fut une des premières à proposer la vente du papier peint. Dès l'an 1782, le possesseur lançait cet avis au public par la voie de la *Gazette de Liège* :

« Essen Loffel, fabricant de papiers peints, privilégié de S. A. C. sur le Pont d'Isle,

» A l'honneur d'informer le public qu'il offre ses services pour fournir papiers peints ordinaires, depuis 18 sols, jusqu'à 7 escalins le rouleau, suivant les qualités qu'on exigera, vu l'apparence de diminution sur les drogues, les papiers fond blanc, glacés, qu'il vendait à 9 escalins, il les établira à 7 escalins le rouleau ; le papier velouté qu'il vendait à un ducat, il le laissera à 6 florins ; les autres à proportion. Il garantit la solidité de ses couleurs à l'épreuve contre celles des fabriques étrangères, ayant fait depuis un an plusieurs expériences pour acquiescir cette solidité, à laquelle il est parvenu. »

(1) Cette machine est déjà signalée dans la *Gazette de Liège* de l'année 1776, n° 27 et 39.

(2) Voir *La Meuse*, 25 nov. 1859. — *Préfecture*, Liasse 939/1, 943/1, 944/1. — PONSON, *Des échelles mobiles dites Fahrkunst, leur inventeur*, Liège 1860.

(1) Il avait pour femme Marie-Jos. Lhoest. — Pour biographie V. en outre Mathieu Laensbergh, 26 oct. 1828. — J. DEFRECHEUX, *Biographie nationale*, t. XXI, p. 413. — BECDELIEVRE, t. II, p. 706. — — etc.

Essen-Loffel continuait d'occuper le même bâtiment au début du XIX^e siècle.

La maison n^o 10 ancien (15 actuel) se caractérisait jadis par un *Cavalier*. Elle eut longtemps pour propriétaire, au XVIII^e siècle, la famille Lamarche, marchande. A celle-ci succédèrent, à la fin du même siècle, Willems et sa femme née Natalis. Aux voûtes des caves existent des culs-de-lampe très remarquables par leur ancienneté et leur caractère artistique ⁽¹⁾.

Tout contre cette demeure se dressait la maison du *Chapeau blanc* (n^o 11 ancien, n^o 17 mod.). C'est maintenant le siège de la boulangerie Servais. Elle fut, durant la première moitié du XIX^e siècle, la propriété de la famille Rémont, qui donna plusieurs architectes à la Ville. Le Chapeau blanc avait pris la place de la *Croix d'Or* qui distinguait ce bien sous le régime princier dès le début du XVII^e siècle ⁽²⁾. C'est, en effet, sous l'emblème de la croix que le chef de la famille d'imprimeurs Desoer, originaire de Bruxelles, vint au milieu du XVIII^e siècle, installer son imprimerie et sa librairie. Admis à la bourgeoisie de Liège le 12 septembre 1754, l'ancêtre, Franç.-Jos. Desoer, se fixa bientôt au Pont d'Île, où il devait fournir des témoignages de sa grande initiative. Dès l'an 1756, il entreprenait, en vertu d'un octroi de Jean-Théodore de Bavière du 27 novembre, la publication d'« un livret de musique », espèce de revue musicale mensuelle intitulée *Récréation harmonique, ou Recueil de chansons mêlées d'ariettes, vaudevilles, etc.* ⁽³⁾. Après quelques livraisons, cette publication périt de sa belle mort. L'imprimeur visait à éditer des périodiques plus durables. Le tout premier, en 1764, le 13 avril, F.-J. Desoer obtint du prince-évêque le privilège d'imprimer la *Gazette de Liège* ⁽⁴⁾, octroi qu'il conserva jusqu'après la Révolution liégeoise de 1789. Depuis lors, les Desoer n'ont plus cessé de publier un journal à Liège, sous d'autres titres bien entendu ⁽⁵⁾, jusqu'au XX^e siècle.

La capitation de la paroisse Saint-Adalbert, de l'année 1762, donne cette mention : « François-Joseph Desoer, imprimeur, avec deux ouvriers et son épouse, cinq enfants ». Aussitôt que Desoer eut entrepris l'impression de la *Gazette de Liège*, le chiffre de ses affaires se multiplia et Desoer dut aménager bientôt en magasin une partie de sa maison de la rue Bergerue ⁽⁶⁾. Cette dispersion de ses ateliers n'empêcha pas le feu de se manifester d'une façon insolite en l'immeuble du Pont d'Île. Son imprimerie y fut incendiée en juillet 1779, nonobstant la prouesse des « hommes de feux » que la Cité se plut à récompenser ⁽⁷⁾. Le même mois, Desoer rebâtissait ses ateliers et, à cette fin, demanda au Conseil de la Cité à pouvoir placer une partie du bâtiment en saillie sur la rivelette qui coulait derrière sa propriété.

Cette permission fut accordée « moyennant cinq sols de cens annuel » ⁽¹⁾.

Déjà vers ce temps, la librairie était des plus fournies. A côté des ouvrages religieux les plus nouveaux, on trouvait des pièces de théâtre telles que *les Deux Amis*, de Beaumarchais, *la Fausse Magie*, *le Diable à quatre* et *Eugénie*, à dix sous la pièce. Desoer cumulait, d'ailleurs, dans sa boutique, plusieurs négoce. Il vendait, par exemple, en 1789, des tablettes du S^r Ford, de Londres « contre la toux, adoucissant », disaient les réclames, « toutes les irritations d'une fréquente toux, guérissant l'âcreté de la poitrine, etc. » Ceux qui le préféraient pouvaient obtenir chez « J.-F. Desoer, au bureau de la *Gazette nationale* », du « véritable rhum d'excellente qualité à 2 fl. la bouteille ».

Cet imprimeur était aussi « dépositaire des poudres précieuses de M. le chevalier de Godernaux, spécifique infailible contre toutes les maladies d'un sang vicié, par quelque espèce de virus que ce soit, maladies de la peau, humeurs froides Dix prises », annonçait-on, « suffisent pour les maux récents. Chaque paquet de 10 prises coûte un louis ⁽²⁾. » C'est en la même librairie qu'on débitait, dès 1793, la « véritable chicorée d'Allemagne en poudre, dit *Café-chicorée* », au prix de seize sols la livre. L'an VII de la République française, la *Gazette de Liège*, que continuait d'imprimer le « citoyen J.-F. Desoer », annonçait encore des « semences de choux-fleurs hâtifs et tardifs, à 75 centimes (12 sols de Liège) le paquet ; de brocolis pourpres et choux-pains, à 60 centimes (10 sols) ; de radis rouges et raves pourpres, à 37 centimes (6 sols) ; de pourpiers dorés à 75 centimes (12 sols), chez J. Desoer, imprimeur-libraire sur le pont d'Île, n^o 11 ⁽³⁾ ». En septembre 1803, l'imprimerie Desoer quitta le Pont d'Île et alla prendre résidence pour longtemps place Saint-Lambert.

On a rapporté qu'au pont d'Île également, à l'enseigne de la *Patience*, se fixa, au troisième quart du XVI^e siècle, **Walthère Morberius**, considéré jusqu'à présent le premier imprimeur établi à demeure en notre cité et qui est mentionné à l'article *rue du Palais*, où il a vécu. Il reproduisit l'enseigne de la *Patience* comme sa propre marque sur ses publications de l'an 1560 à l'an 1575. Parlant de Morberius, Ul. Capitaine donnait ce renseignement en 1852 : « Il résulte d'un acte de partage que nous avons sous les yeux, que l'habitation de Morberius existait encore en 1717, avec l'enseigne de la *Patience*. Elle occupait l'emplacement de la maison habitée aujourd'hui par M. Vanschoor ⁽⁴⁾ ». Le bâtiment indiqué par Capitaine porte de nos jours le n^o 21 (13 ancien).

Nous devons cependant élever des doutes sérieux quant à l'identification donnée ici par Capitaine. Sans contester, certaines suscriptions des publications de Morberius portent *ad Ponte Insulae* (au Pont d'Île) sub intersignio *Patentiae* ⁽⁵⁾. Cet *au Pont d'Île* est ici la formule générale que l'on employait anciennement tant pour les maisons du pont d'Île que pour celles des lieux circonvoisins — nous l'avons établi ci-dessus —. Dans d'autres suscriptions de Morberius, voire

(1) *CAPL*, 1921, p. 22.

(2) C'était en 1626 la *Croix blanche*. Elle joignait par derrière le biez du moulin Fisson. (*CF*, r. 249, f. 77.)

(3) *CP*, r. 60, f. 89.

(4) *Ibid.*, r. 60, f. 206.

(5) Vers 1795, en « raison de la cherté de toutes les denrées », Desoer annonçait une « augmentation de l'abonnement » de la *Gazette de Liège*. Il coûta à partir de ce moment trois couronnes par an.

A Jean-François Desoer, qui eut pour femme Marie-Madeleine-Alex. Van der Boentens, a succédé à la tête de l'imprimerie son fils Jacques-François, lequel devint, sous le régime français, conseiller municipal.

(6) *RCC*, r. 1778-1780, f. 21 v^o.

(7) *Ibid.*, f. 98 v^o.

(1) *RCC*, f. 106.

(2) *Gazette de Liège* du 18 juin 1790.

(3) *Ibid.*, du 29 vent. an VII, ° 89.

(4) *Bibliographie liégeoise, XVI^e siècle*, p. 3, note.

(5) *Index Librorum prohibitorum*, 1569.

de son successeur et parent, Christian Ouwerx, et allant de l'an 1560 à l'an 1621, apparaissent des indications différentes. L'enseigne de la Patience continue d'y figurer, mais elle est dite située « *apud Pontem Insulae* », c'est-à-dire « *près le Pont d'Ile* ». Telle est l'indication fournie par le plus ancien volume connu sorti des presses de Morberius, le livre d'heures de la collégiale Saint-Paul, de l'an 1560 (1). Cette date se retrouve sur la marque de la Patience même.

Des publications postérieures, imprimées en langue française, de Christ. Ouwerx, de l'an 1612, de l'an 1621, etc., précisent la situation de l'enseigne de la Patience. La suscription y affirme que cet emblème se trouvait non « au Pont d'Ile », mais « près de Saint-Denis » (2) ou « proche Saint-Denys, à la Patience » (3). Déjà Villenfagne, en 1810, assurait que Morberius s'établit d'abord « *près du Pont d'Ile* » au lieu de « sur le Pont d'Ile » (4). Concluons : le premier imprimeur liégeois s'est fixé d'abord « au pied du Pont d'Ile », vers la rue de la Wache, en la paroisse Sainte-Aldegonde, comme la *Description des Vitres et Bonniers* de l'an 1651 désigne la maison de la Patience.

Reprenant l'énumération des immeubles de gauche de la rue du Pont d'Ile, il nous faut signaler celui n° 12 ancien (19 actuel), qui en la première moitié du XIX^e siècle était une propriété de la famille de Ponthière, et eut pour occupant, en 1762, Jacques-Hubert Féchier, prélocuteur et marchand, pour enseigne un *Chapeau de Roses*.

À la maison joignante, n° 21 (13 anc.), prit logis en 1823 un « coiffeur de Paris » nommé Mottet, qui annonçait tenir un cabinet « pour la coupe des cheveux pour les deux sexes : prix un franc, avec tous les soins nécessaires ». Il possédait un assortiment de perruques pour hommes et pour dames : « tours à très chère et à la Marie Stuart ». En outre, il donnait une « classe de coiffure » tous les soirs.

Il n'est nullement aisé d'être précis pour l'emplacement des anciennes maisons qui suivaient. Plusieurs ont disparu à droite et à gauche de la rue Lulay des Febvres pour l'élargissement de cette voie. Disons seulement qu'en 1541 une maison, située à l'endroit où nous voici parvenu, fut transmise par Guill. delle Sarte, clerc, à Jean Gompars, commissaire de la Cité (5). Une autre maison du même possesseur passa l'an 1548 à Piron le Postainier, cordonnier, laquelle touchait à gauche, la maison de Jean du Mont (6).

À l'angle de gauche de la rue Lulay des Febvres, une maison aujourd'hui disparue avait été vendue par la famille Bourgeois à Tilman d'Heur, moyennant une rente annuelle de 240 florins liégeois. Elle fut revendue en 1596 par Severin Lardinois au prix de 550 florins de rente à Michel Mombroux, passementier. Elle est ainsi spécifiée dans l'acte de vente :

« Maison, ouvroir devant, caves, boverie, seante sur le Pont d'Ile, paroisse Saint-Adalbert, faisant le tournant et cottiron de la rue de l'Yslea des febvres, allante par

derrière à ung rivaige sur le by de Braibant mollin, joindant d'amont à ladite rualle, vers Saint-Lambert, et derier à la maison du Pied d'Or, devant au réal chemin (1). »

Durant la période troublée de la fin du XVIII^e siècle, en 1796, le propriétaire, M.-G. Chantraine, ne put obtenir de la vente de cette maison plus de mille florins de Brabant en capital et 50 florins de rente. La maison était rentrée aux mains de la famille Chantraine en 1850, quand la Ville la fit démolir en vue de l'élargissement de la rue Lulay des Febvres.

On a prétendu que cette bâtisse a été le berceau de l'importante famille liégeoise Orban. L'ancêtre y tenait alors, a-t-on raconté, une modeste boutique de perruquier. En réalité, le fondateur de la famille Orban s'est installé d'abord dans la maison dite, pendant longtemps, du XIX^e siècle au XX^e, Peters-Vaust, rue du Pont d'Ile encore, comme on va le constater.

Ce qui a pu prêter à confusion, c'est que, en 1822, A.-M. Chantraine, la principale demoiselle de magasin de la famille Orban, qui allait cesser le commerce de détail, vint établir rue Pont d'Ile n° 16 anc., un négoce du même genre et aussi varié.

Elle était voisine, à ce temps, de la veuve Fallize (n° 17 ancien) qui tenait une maison de chaussures.

Il est possible de se reporter plus haut pour l'angle opposé de la rue Lulay des Febvres ; car, au XIII^e siècle, une bâtisse s'élevait là (2). Celle-ci avait pour occupant un boulanger (3).

À cet emplacement, à côté de Jean Lovinfosse, graveur, demeurait en 1762, à l'enseigne de la *Main d'Or*, connue dès l'aurore du XVI^e siècle (4), Antoine Bodar et sa femme. Cette famille cessa son commerce de draps en 1770.

La maison de la Main d'Or et les suivantes étaient aussi considérées comme bâties sur le pont même. Le 21 avril 1775, le Conseil de la Cité autorisa le commissaire de la Cité, Bossy, propriétaire de la maison à l'enseigne de la *Bonne Foi*, située vis-à-vis de la Brasserie Dejardin « à faire une *seyeulte* (saillie) sur piliers en pierre de la profondeur de 15 à 16 pieds, saillie à faire au dessus de la Rivelette (5) coulant sous le pont d'Ile. »

En la maison n° 16 ancien (n° 25 présentement) signalée plus haut, vivaient en 1762, François Defrance, boulanger, son épouse, et Franc.-Noël, leur fils, très jeune alors, qui, en 1777, fut proclamé *premier* des quatre pédagogies de l'Université de Louvain, puis reçu officiellement et triomphalement en la cité, le 24 août : au bruit de nombreuses détonations et au son des cloches de toutes les églises (6).

L'immeuble n° 18 anc. (27 mod.), à l'enseigne du *Grand Absalon*, servit quelque temps d'habitation à l'horloger Sarton mentionné ci-dessus.

Tout contre (n° 19 anc., 29 mod.), s'élevait en 1762 la demeure de Melchior Dartois, marchand orfèvre, son épouse, et deux enfants, Marie-J., de 4 ans, et Jacques

(1) *Stock Severin Lardinois*, t. 3, f. 69 et 71, de notre coll. part.

(2) XIII^e siècle : Maison ki siet sor le Pont d'Ilhe, al entreie de Lhulheal à main diestre. (PI, t. 13, f. 229.)

(3) 1337 : Johan de Pont d'Ilhe jadis le bolengier... maison ki siet sor le pont d'Ilhe, al entreie del Illeal à main destre. (PI, t. 16, f. 1.)

(4) *Testament Bernimolin*, de 1510.

(5) *RCC*, t. 1774-1775, f. 298 v°.

(6) *OPHOVEN*, p. 228.

(1) DE THEUX, *Bibliographie liégeoise*, col. 2 et 3.

(2) REIFFENBERG, *Annuaire de la bibliothèque royale*, 1840, p. 222, n° 37.

(3) *La vie de Monsieur Saint-Servais à Liège chez Christian Ouwerx, imprimeur, demourant proche Saint-Denys, à la Patience*, l'an 1621.

(4) *Mélanges*, p. 82.

(5) *Charte de notre coll. part.*

(6) *Cart. de Saint-Denis*, t. 1, f. 8 v°.

de 9 ans. Ce Jacques Dartois est devenu le ciseleur réputé auquel la Ville a voulu rendre hommage en lui dédiant l'une de ses rues. Les Dartois résidaient encore en la même habitation au début du XIX^e siècle. Vers 1840, elle était la résidence d'un autre artiste, Alex. Detombay, sculpteur. L'enseigne qui, jusque-là, avait été une *Croix d'Or* aussi, a été changée en *Lion d'Or*.

Les enseignes pullulaient naturellement en une voie aussi commerçante. Après celle du *Lion d'Or*, venaient successivement les maisons dites : *Au Protégé des Amateurs* (n^o 21 anc.), où demeurait L. Gaillard, luthier au premier quart du XIX^e siècle, — de la *Boule d'Or à la Poire*, encore existante, (n^o 22 anc., 35 mod.), où vivaient les Mestreit à la fin du XVIII^e siècle et à l'aube du XIX^e, — au *Cygne* (n^o 41 mod.), qui reste gravé dans une pierre de la façade, avec le millésime 1690, et qui existait plusieurs siècles auparavant (1).

Le *Cygne* conduisait à droite à l'*Echelle de Jacob* (2), sous laquelle était l'imprimerie Jean-Ét. Philippart (n^o 43), très courue en la seconde moitié du XVIII^e siècle. Cette imprimerie précédait la demeure d'un artiste musicien de renom, Herman-François Delange (n^o 24 anc., 45 act.). Né à Liège en 1717, Delange devint compositeur et violoniste distingué. Bien qu'il se confinât en cette dernière qualité, à la place modeste de premier violon de la collégiale Saint-Paul, il fut l'un de nos compositeurs de musique les plus féconds. L. Terry a relevé un nombre considérable de ses productions dans la notice qu'il lui a consacrée en la *Biographie nationale*. Après avoir fait des études à Rome, il composa plusieurs œuvres de symphonie, des messes, des motets, un opéra sous le titre de *Nicette* qui fut joué en 1776, etc. Delange, mort le 27 octobre 1781, fut inhumé dans les cloîtres de l'église Saint-Paul. La capitulation paroissiale de Saint-Adalbert, de 1762, mentionne ainsi sa famille : « Herman Delange, musicien de Saint-Paul et Catherine *Crossée* (Crosset), son épouse, marchande ». A la mort de celle-ci, en 1763, Delange convola en secondes noces avec M.-A.-C.-C. Ledrou, aussi de Liège et dut quitter le Pont d'Ile, que les Delange habitaient depuis le XVI^e siècle (3). L'enseigne de sa maison, laquelle maison appartenait à l'hospice de Bavière, était aux *Armes d'Angleterre* (4) ; elle disparut avec lui. Il y fut remplacé en 1770 par M^{me} Chevalier, née Dubois, marchande, sous la nouvelle enseigne du *Sauveur couronné*. M^{me} Chevalier y tenait un commerce « de liqueurs depuis 18 sols le pot jusqu'à 3 fl. ; d'excellent cidre à 6 sols le flacon, de poiré à 5 sols le pot, et de très bon vinaigre à 3 sols, et par tonneaux, à dix liards le pot » (5).

La maison suivante, habitée en 1762 par Jean-Cl. Plomteux, marchand, étalait une *Chaîne d'Or* pour emblème caractéristique (n^o 25 anc., 47 nouv.). La famille Lejaxhe occupait à côté, la maison de l'*Ange d'Or*

qui était proche, au début du XIX^e siècle, de la librairie Demazeaux-Gilbert (n^o 27 anc.). Celle-ci, à l'enseigne de l'*Anneau d'Or*, doit être distinguée d'autres imprimeurs-libraires, J.-É. Philippart, installé aussi au Pont d'Ile depuis 1758 au moins, et Hugues-Denis-Jos. De Boubers, libraire, qui avait pour enseigne la *Ville de Bruxelles* au même temps et au même endroit. Aux Demazeaux a succédé en la première moitié du XIX^e siècle, la famille Berleur, laquelle avait pour voisine à droite la famille Lepage.

L'immeuble n^{os} 29 et 30 anc. formait un riche et ample hôtel seigneurial de la famille de Potesta de Rosen qui l'occupait encore au début du XIX^e siècle ; là aussi demeura la famille Xheneumont (gros négoce de vins), puis les Beyne-Motte dit Falize. Sectionné depuis longtemps, l'hôtel comprend maintenant les habitations cotées 45, 47, 49 et 51. Venaient ensuite, en 1762, les maisons de Joseph Bernimolin, peintre, et de la veuve Math.-Jos. Dejardin, marchande de porcelaines, qui était à l'angle de la rue Vinave d'Ile.

Dans cette partie de la rue du Pont d'Ile, s'élevaient, il y a trois, quatre et cinq cents ans, les maisons fort réputées en leur temps, de la *Tête de Bœuf* (1), des *Mailhes* ou du *Maillet d'Or* (2), que tenait Gilles de Bierset au XV^e siècle (3) et qui était voisine de l'*Écu de Bretagne* (4). Celle-ci passa en 1410, des mains de Guillaume Grippo en celles de Fastré de Gieschen, orfèvre (5).

La voie a été quelque peu élargie, à l'angle, de ce côté en 1765 (6). L'**extrémité droite** de la rue était prise en 1762, par l'habitation de P. Delwaide, docteur en médecine, et d'Evrard-Adrien Delwaide, son frère, marchand éperonnier. C'était en l'an IX, la demeure de la veuve Mayene, née Mardaga, marchande de chocolat (n^o 828 anc., 52 mod.).

Non loin de là se dressait la maison de l'*Homme armé* qui appartenait à la fin du XVII^e siècle à Noël Fabry. La veuve Fabry la possédait encore en 1736 ; bien que Henri Sartorius, contrôleur à la « Caisse sortante » de l'État, l'habitât avec la demoiselle Cath. Sartorius, marchande. Le bourgmestre Fabry n'avait point cessé d'habiter le Pont d'Ile dans les dernières années de sa vie. Durant tout le XVIII^e siècle, l'*Homme Sauvage* se tint à proximité de l'*Homme armé* (7) et de la *Rose blanche* (n^o 763 anc.).

Les maisons suivantes étaient occupées : le n^o 829 ancien, 50 moderne, en 1762, par Ph. Bourgeois, maréchal ; en l'an IX par Fréson-Bertoune. — Le n^o 830 ancien, 48 moderne, en 1762, par Michel Darbrefontaine, avec sa nièce, Fr.-L. Harenne ; en l'an IX, par

(1) 1446 : Maison au pied du pont d'Ile vers les Prêcheurs, joint. vers le pont d'Ile alle *Tiast de Bœuf*. (EL, r. 14, f. 157 v^o.)

(2) La maison du *Maillet d'Or* était occupée en 1662 par Théod. Evrard. (Couv. des Angès, Stock, 1621-1698, f. 384.)

(3) 1384 : Maison des *Malhes*, seyant ale piet de pont d'Ilhe devant les Precheurs. (Cartul. des Chartreux, f. 217 v^o.) — 1432 : J. DE STAVELOT, p. 298. — 1442 : Maison au pied de pont d'Ile, jointand d'amont aux *Mailhes*, d'aval al *Escut de Burtaingne*. (CA, r. 24.)

(4) 1437 : L'*Escut de Burtaingne* à Pont d'Ile, joint. vers Ysle à Regal le Sellier, vers l'Ileal des Fevrez, à... (CA, r. 24, f. 129 v^o.)

(5) EL, r. 1, f. 157. — C. des Dominicains du 26 octobre 1464.

(6) En 1765, l'avocat Fisenne, possesseur d'une maison faisant le coin et face à la place devant l'église des Pères Dominicains demanda à pouvoir avancer son bâtiment sur la voie. Le Conseil refusa et déclara qu'il était au contraire nécessaire d'acquérir une partie de cette maison pour faciliter le tournant aux voitures et charrettes. (RCC, r. 1765, f. 36.) — La maison Henri Pizenne passa ensuite à Franc. Lance.

(7) 1748 : EL, *Greffe réunis*, Oblig., f. 96 v^o.

(1) 1580 : Maison au pont d'Ile vis-à-vis la brassinme des Frères Prêcheurs, joint. vers le pont d'Ile et par derrière au *Cygne*. (RP, r. 4, f. 44.)

(2) *Gazette de Liège*, 15 janvier 1759.

(3) *Cap. Saint-Adalbert* de 1596.

(4) 1756 : *Aux Armes d'Angleterre* sur le Pont d'Ile, joint. vers Vinave d'Ile, à la « *Chaîne d'Or* » appart. à la maison de Bavière, derrière à une ruelle commune qui se rend à l'eau. (RP, r. 37, f. 304 v^o.)

(5) *Gazette de Liège*, 1770, 16 juillet.

Gagini-Benedetti, à la *Lunette verte*. Benedetti était installé en cette maison à la fin de 1792, lors de l'arrivée des troupes républicaines de France. Il en profita bientôt pour faire annoncer publiquement qu'il venait de recevoir « un nouvel assortiment de boutons à la République française pour les généraux, nouveaux modèles pour les adjudants généraux, aides de camp, pour les commissaires de guerre, pour les chirurgiens, pour la gendarmerie, tabatières à l'égalité, tabac rapé de Paris, première qualité » (1).

La même maison, apparemment, avait antérieurement porté l'enseigne du *Lion rouge* (2), après avoir au XV^e siècle servi de boutique soit à un « barbier », soit à un sellier (3).

Le n° 831 anc., 46 moderne, qu'on a donnée erronément encore comme la maison paternelle première de la notable famille Orban, avait pour habitants, en 1762, Jacques Zolet, boulanger ; en l'an IX, Giroux-Briart. C'est seulement le 14 avril 1823 que cette maison, à l'enseigne de l'*Arbre d'or*, a été achetée par les Orban qui l'ont revendue le 10 juillet 1828, au pharmacien Froidbise. Peu après s'est installé là Péters-Vaust, pharmacien et professeur à l'Université. La pharmacie actuelle a conservé la même firme.

A la rubrique *Orban* nous montrons que c'est tout proche au *Marteau rouge*, sur le Pont d'Ile également que l'ancêtre de cette importante famille a résidé tout d'abord. Qu'on juge s'il s'entendait en fait de réclame par celle qu'il lançait au public liégeois, le 31 décembre 1792 :

« ORBAN, au *Marteau rouge*, rue du Pont d'Ile, a reçu de nouveaux articles d'étoffes comme jolis portefeuilles de dame en maroquin, à porter argent et à ouvrage ; bonbonnières en figures ; sachets et jarrettières brodées et parfumées ; breloques de montre avec essence de rose ; superbe rouge végétal d'une des premières fabriques de Paris ; vinaigre de rouge qui imite la belle couleur naturelle ; de Storax pour blanchir la peau ; de romain pour blanchir les dents et les préserver de la carie, et tous les autres vinaigres de Maille, tant pour la table que pour la toilette ; aiguilles anglaises à coudre et à tricoter ; épingles super fines d'acier à attacher les bonnets et les chapeaux, par grosse et en détail ; épingles blanches par livres et autres ; teinture de Greenough pour les dents ; bâtons et tablettes de cire anglaise pour souliers et bottes ; huile Chimique pour le même usage qui s'emploie sans frotter. Il vend en gros et en détail de fines pommades de Provence (4). »

La famille Orban, on a eu l'occasion de s'en convaincre, n'est pas la seule famille notoire de Liège qui ait tiré son origine du Pont d'Ile. L'avis suivant de la *Gazette de Liège* du 7 mars 1783, est non moins suggestif à cet égard :

« L'épouse de **Loneux**, sur le Pont d'Isle, allant se défaire de son commerce, avertit qu'elle vendra au prix coûtant les articles suivants, savoir : Galons d'or et d'argent, taffetas, satins, vestes de satin, bas de soie noires, gris et blancs, cordons de cannes et de montre, bourses en argent et autres articles. »

(1) *Gazette nationale liégeoise*, 20 février 1793.

(2) 1756 : Maison du *Lion rouge*, au Pont d'Ile, près du coin des Dominicains, par. Saint-Adalbert. (RP, r. 37, f. 289 v°.)

(3) 1701 : Maison à piet de Pont d'Isle, devers les Precheurs joint. à maître Johan le barbier et à Maître Henry le sellier. (R. de Saint-Martin en Ile, f. 19 v°.)

(4) *Gazette nation. liégeoise*, 31 déc. 1792.

Combien d'autres familles liégeoises de réputation ont débuté au Pont d'Ile? Nommons encore Nicolas Delloye, droguiste qui, dans le premier quart du XVIII^e siècle vendait du vin à 6 sols la livre en gros et à 6 1/2 en détail, l'huile de Provence à 40 sols le pot, — M^{me} Raikem-Lonhienne, laquelle avait en cette voie un commerce de soiries et de nouveautés : « manteaux à la somnambule ».

Tout contre la maison Peters-Vaust s'adossait, naguère, une construction originale, la plus ancienne probablement de la rue. Sa façade bombée soutenue par de puissantes ancras de fer, son pignon à forte saillie, ses fenêtres à croisillons avec accolades, ses petites fenêtres en plein cintre, garnies en partie de barreaux de fer, bref, au profil si caractéristique, de même que l'intérieur entier, accusaient une œuvre architecturale de la fin du XV^e siècle ou du début du suivant. A la façade de la cour, d'un cachet non moins archaïque (1), se trouvait appendu un crucifix du XV^e siècle, dont la croix très ornée est une belle œuvre de sculpture. Aussi haut que les archives locales nous reportent, elles ont désigné ce bâtiment comme le siège de la **brasserie des Pères Dominicains** (2). Ceux-ci, cependant, dès le milieu du XVIII^e siècle, l'avait transmise à des particuliers. La famille Dejardin la posséda constamment depuis lors. Elle est ainsi appelée dans la capitation paroissiale de Saint-Adalbert, de l'an 1762 : « Veuve Joseph Dujardin, brasseur et six enfants ».

Cet ensemble architectural, legs d'un long passé, a été démoli en 1912 pour faire place au *Kursaal* (n° 44, 832 anc.), qui a été remplacé en 1927 par le *Cameo*.

A la brasserie Dejardin se rattache un **incident historique** qui a été gros de conséquences. Il remonte à l'année 1631. Les hostilités se manifestaient alors vives et ardentes entre les ennemis du prince, et les partisans de l'ordre. Le 17 mars, Philippe Renard, capitaine du faubourg Saint-Léonard, habitant près la chapelle Saint-Désir, à l'entrée de ce faubourg, était sorti en ville, muni de son mousqueton. Arquebusier et marchand de canons, Renard, se fondant, en outre, sur sa qualité de capitaine et sur la situation troublée de l'époque, se croyait en droit de circuler armé dans la Cité. Parvenu au pont d'Ile, près de la brasserie des Frères Prêcheurs, il rencontra le sous-mayeur Rossius, ancien bourgmestre, accompagné de son valet, Jean de Joye. Le sous-mayeur apostropha Renard : — Pourquoi, lui demanda-t-il, êtes-vous porteur d'un mousqueton? — C'est, répondit astucieusement Renard, par crainte des traîtres.

A peine eut-il achevé ces mots, raconte un chroniqueur ami des Grignoux, qu'il reçut, de Rossius, un soufflet, puis un coup de pistolet, et, de son serviteur, un second coup de pistolet. Cette fois, la balle lui transperça le corps. Tout en chancelant, le malheureux avança quelques pas encore, puis il s'affaissa contre le bâtiment de la brasserie des Dominicains, tandis que l'officier de justice se réfugiait derrière les nombreuses épées de l'étalage de la boutique, située en face de la brasserie et ayant pour enseigne à la *Grosse Armée*.

(1) GOBERT, *CAPL*, 1912, p. 61. — Voir aussi HELBIG, *Les Reliques données par saint Louis aux Dominicains*, p. 1.

(2) 1580 : Maison en le pont d'Ile, vis-à-vis la brasserie des FF. Prêcheurs. (Man. du temps.)

Le blessé n'avait point perdu connaissance. Sentant qu'il était frappé mortellement, il chercha à satisfaire sa vengeance. Très vigoureux de sa nature, Renard, par un effort extraordinaire, parvint à se relever, à se diriger péniblement jusque près de la maison où Rossius était abrité et à tirer un coup de mousqueton vers son adversaire. La balle atteignit un fourreau qu'elle déchiqueta dans le magasin... Après cette vaine tentative, le pauvre capitaine s'affaissa de nouveau pour ne plus se relever.

Dans l'intervalle, les bourgeois s'étaient rassemblés et commençaient à murmurer. Le sous-mayeur crut le moment opportun pour s'éloigner précipitamment avec son compagnon. En effet, à ce moment sortaient de la rue Lulay des Febvres, les sieurs Simonet et Grolet, qui en voulaient personnellement au sous-mayeur Rossius. Ils incitèrent la populace à le poursuivre. La foule soulevée courut en Agimont, à la maison de Rossius, comptant le surprendre. Ne le découvrant point, les émeutiers brisèrent les meubles, pillèrent la maison, détruisirent jusqu'aux registres.

La ville entière fut bientôt informée de l'homicide et il en résulta des troubles sérieux sur divers points de la cité ⁽¹⁾.

Tout à côté de la brasserie des Dominicains, dans la partie en retrait, vierge alors de bâtiment, on voyait une fontaine alimentée par l'araine Roland. L'installation de cette fontaine fut accomplie en 1718, sous l'administration des bourgmestres Arn.-Nic. de Chokier et Guill. de Blochouse, bien que décidée longtemps auparavant ⁽²⁾. La confection du petit monument fut payée 900 fl. au sieur Laveux, maître marbrier ⁽³⁾. L'emplacement est occupé maintenant par le corridor de la maison n° 42. Les quelques pieds de terrain situés en avant de la fontaine et en dehors de l'alignement étaient donnés en jouissance à un petit boutiquier ou à un modeste artisan. Le 8 mai 1750, par exemple, le Conseil de la cité reçut une supplique d'un savetier, J.-B. Lecomte, lequel faisait ressortir qu'il était « placé » depuis l'an 1741, au pied du Pont d'Ile, proche la

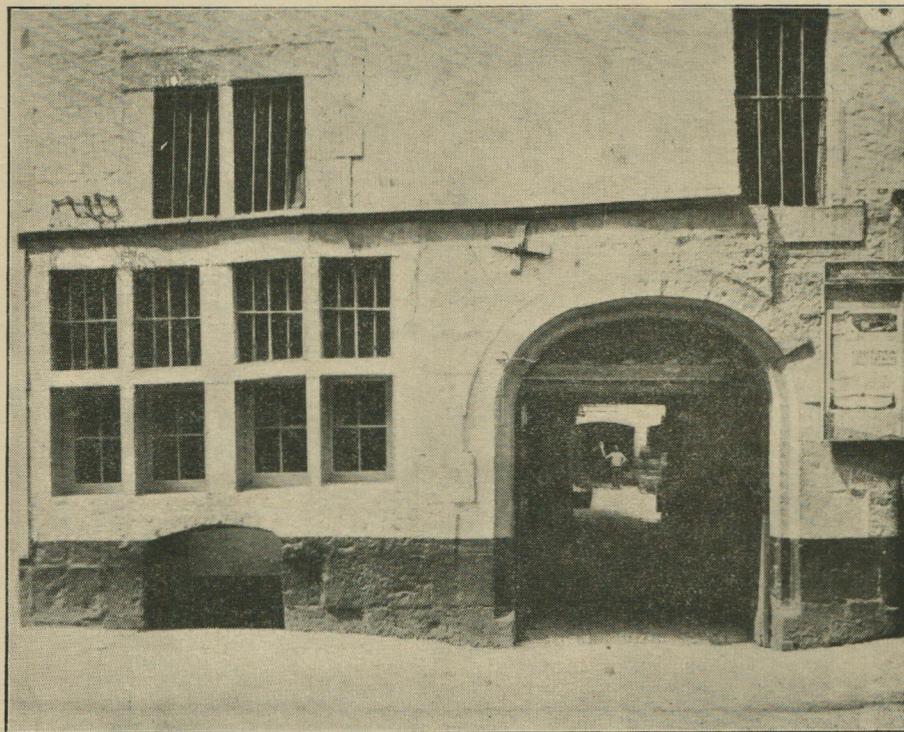
» brasserie des Pères Dominicains, pour réparer les » souliers ». Il demandait et obtint la permission « jus- » qu'à révocation, de se placer audit endroit à charge » de veiller qu'on ne jette des ordures ou saletés dans » ou alentour des fontaines et de les nettoyer au be- » soin ⁽¹⁾ ». Deux ans plus tard, en 1752, puis en 1754, octroi semblable était accordé d'établir « une petite » boutique contre la porte du bassin des fontaines du » pont d'Ile pour y vendre du tabac ⁽²⁾ ». Lorsque l'humble édifice fut conçu, on se félicitait qu'« il ne » *serait* pas seulement agréable aux yeux des passants, » mais aussi très utile à toutes les personnes de ce quar- » tier ⁽³⁾ ». Bientôt on le trouva gênant pour la circulation. C'est pour satisfaire à des réclamations réitérées que, le 20 août 1770, le Conseil de la cité le fit déplacer quelque peu. Dans la suite des ans, tandis que des habi-

tants sollicitaient son maintien, d'autres plaidaient en faveur de sa suppression. Au XIX^e siècle, l'échevin Lion entra dans la mêlée. Le 20 février 1869, il fit valoir que Liège étant dotée d'eaux alimentaires avait intérêt à voir disparaître les fontaines publiques ; il exposa que « la rue du » Pont d'Ile se » présentait par- » faitement pour » l'expérience ». Le Conseil communal partagea sa manière de penser. Le 29

avril 1870, la fontaine était enlevée ; on la transporta ensuite dans la seconde cour du Palais, où elle a fait partie depuis lors des collections du Musée archéologique liégeois. Le vieux monument, maintenant reconstitué avec les pierres sculptées, représente le Perron de Liège.

Derrière cette fontaine, s'ouvrait, dans les siècles passés, une allée, laquelle, par des degrés, conduisait à l'un des petits cours d'eau qui coulaient sous le pont. On appelait cet endroit le **rivage du pont d'Ile**. C'était un petit port, où l'on chargeait et déchargeait très anciennement des bateaux.

Des deux côtés de la rivière, à cette place, s'étendait une assez large bande de terrain vague. De temps



Ancienne brasserie des Dominicains du Pont d'Ile, démolie en 1912

(1) *Man.* 174, f. 337-338, BUL.

(2) *RH.*, p. 575.

(3) *CC.*, ex. 1718-1719.

(1) *RCC.*, r. 1750, f. 72.

(2) *CF.*, *Rend. et octrois.*, r. 102, f. 48 et 336 v°. — *RCC.*, r. 1778-1780, f. 89-90.

(3) *RH.*, p. 570.

immémorial, les habitants du pont d'Ile et de Vinave d'Ile, s'en servaient pour le dépôt de leurs détrit et immondices.

Le 26 février 1523, le prince Erard de La Marck permit aux Dominicains « de *renclore* (renfermer), par une muraille, une pièce de *wérixhas* (terrain banal) joindant à la rivière de Mouse, de costé les degrés, ri-vaige et aisemens de vinable qui deskent à Mœse ».

A partir de ce temps, le cours d'eau battit la muraille des Dominicains, se dirigeant ensuite sous le pont et sous la maison du Cygne (n° 41 actuel). L'arche à travers laquelle il passait s'obstrua peu à peu, tant par les atterrissements de la rivière elle-même que par les amas de cendres et autres matériaux qu'on déversait. La voûte du pont était entièrement bouchée au début du siècle suivant. Il s'était formé de la sorte un nouveau terrain vague. En 1608, un voisin, Mathieu de Lange, demanda aux autorités compétentes à pouvoir paver ce terrain et s'en servir, moyennant une redevance annuelle bien entendu. Cette requête souleva de vives protestations des gens des environs qui firent valoir leurs antiques droits d'usage sur le bord de la rivière. Le différend traîna longtemps et fut même porté devant l'Official.

Un autre litige s'éleva au XVIII^e siècle pour la possession du terrain proche du précédent, « de la place vacque extant entre la maison enseignée du *Saint-Esprit*, possédée par la D^{lle} Crenier, vefve de feu le s^r estimateur Orban, sur le pont d'Isle, et la brassinne des PP. Prêcheurs ». Il se termina par une transaction le 11 septembre 1719. Moyennant une somme de 400 florins de Brabant, à payer par la Cité, le couvent des Chartreux déclara se désister de ses droits de propriétaire sur cette languette de terre ⁽¹⁾.

Dès lors, la Cité visa au bon état de ce petit port et de ses accès. L'allée fut élargie en 1737, avec l'intervention pécuniaire de la Ville ⁽²⁾. Celle-ci la fit fermer par une porte à serrure dont elle gardait la clef ⁽³⁾.

Au monastère des Chartreux appartenaient depuis des siècles, nous l'avons dit, tout le terrain et toutes les maisons situées du même côté **entre la brasserie des Dominicains et l'entrée** de ce qui est maintenant la rue **du Pont d'Ile**, vers la place de la République française. Nous connaissons les noms des personnes qui habitaient ces maisons il y a cinq siècles et quart.

La bâtisse des Chartreux, la plus proche de la brasserie, jadis à l'enseigne du *Saint-Esprit*, leur rapportait au XIV^e siècle trois vieux écus d'or ou 10 marcs et 10 sous de Liège, de cens annuel. Comme elle reposait sur une pile située au milieu de dépendances du moulin Saint-Laurent, on devait, en outre, payer annuellement 29 deniers à l'hôpital Sainte-Agathe. Habitée en 1762 par Libert Rouma « armoirier », cette demeure ou plutôt celle qui a été élevée sur son emplacement et sur une partie du terrain banal, avait eu successivement

pour occupants, jusqu'à l'aube du XIX^e siècle, Dehousse, plombier, et les époux Marchand-Lambert. C'est la maison n° 833 anc., 42 actuel.

La suivante (n° 834 anc. et 40 moderne) était tenue à la fin du XIV^e siècle par Jean de Linsemeaux ; en 1572, par Aymond Aymons, orphèvre ⁽¹⁾ ; en 1762, par Jean-Jos. Servadon, plombier ; en l'an IX, par Gérard Calren.

Cette maison et sa voisine de droite (n° 835 anc.), appartenaient au commencement du XIX^e siècle, à la fabrique de l'église Saint-Martin. On les estimait, en 1810, à une valeur de 9,260 fr. Elles valent cinquante fois plus aujourd'hui. La deuxième était habitée en 1762, par G. Robins, cordonnier, et, en l'an IX, par les époux Goffette-Harzeus.

L'immeuble abritait dès 1827 la famille Deponthière-Dumoulin, qui vendait des lampes riches et des ordinaires et tenait un « magasin de verreries et cristaux, faïences », etc.

Suivaient les maisons :

N° 836 ancien, *au Cœur d'Or*, habitée à la fin du XIV^e siècle par maître Cristin *le voirier* (le maître verrier) ; en 1762, par la veuve Labeye, marchande, et M.-J. Leroi, sa nièce ; en l'an IX, par les époux Delange-Dardespine.

N° 837 anc., habitée il y a cinq cents ans par maître Anseau l'*armoyer* (armurier) ; en 1762, par Jos. Smits, chaudronnier, et l'an IX, par la famille Heuseux-Goethals.

N° 838 anc., habitée en 1762, par Jos. Waseige, marchand ; en l'an IX, par Jacques Dartois, marchand de genièvre, et Malherbe, sa femme.

N° 839 anc., habitée à la fin du XIV^e siècle par la veuve Jean Chiveneaz ; en 1762, par la veuve Bartoldy ; en l'an IX, par les époux Raymond-Debeur.

N° 840 anc., habitée à la fin du XIV^e siècle par Jean Pexhe, le *wantier* (fabricant de gants) ; en 1762, par la veuve Georlet et sa fille, épouse d'Ignace Dubois ; en l'an IX, par Joassart Henri.

N° 841 anc., *à la Cloche d'Or*, habitée en 1397 par Jean Walrame, orfèvre ; en 1762, par Mademoiselle Barbe de Résimont, marchande, et Anne-Marg. de Résimont, sa cousine ; en l'an IX, par Férard. Cette maison aussi devint le berceau d'une famille liégeoise de bon renom, à preuve cet avis inséré le 27 septembre 1812 dans le journal local intitulé *Affiches et Annonces* :

« FORGEUR, coiffeur, arrivant de Paris, a l'honneur de prévenir les Messieurs et Dames qu'il fait des coiffures chinoises au nouveau goût, coupe les cheveux, et fait tout ce qui concerne son état. Il est logé rue du Pont d'Ile n° 841. »

Mais déjà l'année précédente il était installé dans la même maison, puisque, le 5 janvier 1811, il lançait cette réclame par la voie de la *Feuille d'Annonces du département de l'Ourthe* :

« FORGEUR, rue Pont d'Isle n° 841, vient de recevoir de Paris une nouvelle pâte d'amande aromatisée, en poudre

(1) C'est ainsi que la Cité put, le 23 juin 1769, autoriser la veuve Servadon à utiliser à son profit « l'allée joignant la fontaine du pont d'Ile et allant à la rivelette ». (RCC.)

La veuve Servadon voulait y faire construire un four « pour cuire du plâtre et rendre les moules des statues qu'elle coule en plomb assez secs pour pouvoir recevoir le minéral dans sa plus forte chaleur ». (RCC, r. 1761-1765, f. 58.)

(2) RCC, r. 1735-1738, f. 190 v°.

(3) *Ibid.*, r. 1748-1750, f. 216.

(1) Un acte de notre coll. particul., porte qu'il avait pour voisin vers le Marché, Jean L'Archier, vers Vinave d'Ile, les représentants Arnoula le Berlier dit de Lardier. — V. aussi *Cart. Saint-Denis*, r. 1, *Testam.*, f. 7 v°.

et liquide. Cette pâte jouit de la plus grande faveur dans la capitale. Elle est préparée pour adoucir la peau et rendre l'éclat que le nombre des années et les rigueurs de l'hiver causent surtout aux mains. Il a un assortiment de parfumerie, de dragées fines de Paris, de quincaillerie, eau de Cologne première qualité. Le tout au plus juste prix.»

N° 842 ancien, aux *Trois Couronnes*, habitée en l'an IX, par Gilman, « potier d'étain ».

N° 843 anc., habitée en l'an IX par Goens, veuve Pagnoul.

N° 844 anc., à l'enseigne du *Soleil d'Or* (n° 22 act.), habitée, en 1397, par Jacquemin de Tournay ; au début du XV^e siècle, par maître Jean de Montaigne ; en 1762, par Fr. Lamotte, *chanceliste* (archiviste) de la Chambre des Comptes, et Lesuene, son épouse en secondes noces, ainsi que par Ar.-God. Donceel, avocat ; en l'an IX, par Dupont, boulanger ; en la première moitié du XIX^e siècle par la famille de l'avoué Deponthière. C'était l'une des plus importantes propriétés de cette rangée du pont d'Ile. Dès le XIV^e siècle, derrière la maison, se trouvait une *venne* ou long îlot qui s'étendait vers l'emplacement de la rue Georges Clemenceau (1). Le locataire, de ce temps, devait payer un cens annuel d'un vieux gros estimé à 16 noires tournois. Ce bien, qui dépendait du moulin Mousset, lequel était situé à l'extrémité de la rue Lulay des Febvres, fut cédé pour la première fois au possesseur de la maison ci-dessus désignée du pont d'Ile, maître Gilles le *taxhier* (mercier), citain de Liège, à la mi-juillet de l'an 1344, par Servais de Hueseur, meunier (2).

N° 845 anc., habitée, en 1762, par la veuve Fraikin, marchande de vin ; en l'an IX, par la famille Lazarus.

N° 846 anc., habitée, en 1762, par Fr. Mineur, boulanger ; en l'an IX par Loxhai.

N° 847 anc., habitée en l'an IX par Labro.

N° 848 anc., habitée en l'an IX par Labeye-Roland.

N° 849 anc., 12 actuel, à la *Tête d'Or*, habitée en l'an IX par Lambert-Daywaille et ultérieurement par la famille Gaillard. A cet emplacement, la maison bâtie primitivement en 1344, avait été occupée par Gérard Pinte et sa sœur Oude ; ils la transmirent en 1356 à Clarisse le Mercenier (3).

La propriété n° 10 actuel et 850 ancien, occupée dernièrement par la pâtisserie Schaltin, à l'enseigne de l'*Anneau d'Or*, a un passé historique. Beaucoup de Liégeois se souvenaient, en notre jeunesse, y avoir connu, en la première moitié du XIX^e siècle, l'**imprimerie et librairie Latour**. L'imprimerie existait là dès la fin du siècle précédent. Ses possesseurs sont ainsi indiqués dans le registre de population de l'an IX : « Latour Jacques-Albert, imprimeur, et Dufour, veuve Panet en premières noces ». Ce Latour eut beaucoup à pâtir de la Révolution française. Il dut même, en 1796, comparaître devant le Tribunal criminel — la Cour d'assises de l'époque — après avoir vu saisir les presses, parce que, dans une visite domiciliaire, on avait découvert chez lui deux caisses de brochures ayant

pour auteurs des émigrés ou partisans de l'ancien régime. Le jury, toutefois, acquitta le prévenu.

De la maison Latour dépendait aussi, par derrière, un long jardin, ancien îlot séparant deux biez qui coulaient sous le pont d'Ile. Ce terrain avait été cédé, le 4 mars 1345, moyennant un cens annuel de trois sous, à Jamar dit Lambuche, mairnier, par la Cité et le chapitre de Saint-Lambert *sede vacante*. Maître Jamar devait placer des anneaux sur les côtés pour permettre d'y amarrer les bateaux (1).

Sur « le second pileir de grand pont de pirre » qui était en face de ce terrain, Jamar avait fait bâtir une « grande maison » partagée en deux habitations. Elles devinrent, comme leurs voisines, l'héritage des Chartreux. En l'année 1362, ceux-ci les donnèrent en location perpétuelle à maître Henri le « pottier de stain », frère de maître Godin, « *maistre* (architecte) del grande englise Saint-Lambert » (2) et exploitant du moulin de Saint-Jean. Henri le pottier occupa une aile du vaste bâtiment ; en l'autre résida Jean Spadrick, mercier, bourgeois de Liège (3). Ils furent remplacés un siècle plus tard par Cloes d'Amay, cleric de justice.

En 1467, Charles le Téméraire, après avoir vinculé les Liégeois, installa à Liège, en qualité de lieutenant-général, Gui de Brimeu, seigneur de Humbercourt, avec mission de veiller à la scrupuleuse exécution des dures conditions de paix imposées aux Liégeois. Le personnage de confiance du duc de Bourgogne se fixa, au dire d'un chroniqueur contemporain, dans la résidence de Cloes d'Amay. Sire de Humbercourt jeta, par derrière, un pont sur les bras de rivière qui séparaient le jardin dont nous avons parlé, dit de la Venne, du couvent des Dominicains, afin de pouvoir se rendre directement aux offices en leur église, sans être forcé de traverser le pont d'Ile (4). Abry, dans sa *Revue de Liège en 1700*, confirme l'assertion et dit que la propriété de Cloes d'Amay a appartenu ultérieurement à l'échevin Masset (5). Nous savons que le même immeuble, composé de deux habitations, a été acquis des Chartreux, le 19 juin 1494, par Jean Dary (6), ancêtre du côté maternel du bourgmestre de Gaen, de la fin du XVII^e siècle, lequel de Gaen eut à soutenir un long procès devant diverses juridictions contre le chapitre de Saint-Jean pour avoir endigué les terres du jardin (7). Nous savons aussi que la maison de Cloes d'Amay a dès le début du XVI^e siècle servi de résidence à Jean delle Sarte, devenu échevin en 1503 (8) et que le jardin a été cédé en 1532 par le prince et la Cité, avec autorisation de l'enclure de murs (9). On a vu qu'en 1667, le bien était habité par la famille Gouverneur ; celle-ci y résidait encore dans le premier quart du XVIII^e siècle. Il « devint ensuite », raconte le docteur Bovy « la propriété du marchand d'armes Niquet, père de l'ancien receveur de la ville, mort en

(1) *Cart. des Chartreux*, f. 44.

(2) *Ibid.*, f. 108 v°

(3) *Ibid.*, f. 119.

(4) ADRIEN D'ODENBOSCH, éd. ALEXANDRE, p. 229.

(5) Page 18.

(6) *Les entreprises du chapitre de Saint-Jean*, pp. 33-34.

(7) A l'occasion de ce procès a été publié l'ouvrage intitulé : *Les entreprises du Chapitre de Saint-Jean*, etc.

(8) C. DE BORMAN, *Les échevins*, t. II, p. 497.

(9) *Les entreprises du chapitre de Saint-Jean*, p. 34.

(1) Début du XV^e siècle : Veine ou yleaul gisant en Muese al deseur del devant dicte maison, al encontre de Prêcheurs. Se fut jadis des appartenances de molin seant a koir del yleaul des Febvres. (*Chartreux de Liège, r. Petit Cens sur les maisons du Pont d'Isle et autres.*)

(2) *Cartul. des Chartreux*, f. 43.

(3) *Les entreprises du chap. de Saint-Jean*, p. 33.

1823, à l'âge de 81 ans, à qui le père de l'imprimeur Latour d'aujourd'hui (en 1838) l'acheta (1). »

Notons qu'avant ces dernières transmissions du bien, le possesseur Jean Gaen, alors docteur en médecine du prince et de la Cour des échevins de Liège, donna en location le 23 août 1668 à Ernest de Lattre, écuyer, prévôt de Lens et bourgeois de notre cité « le troisième quartier de sa maison scituée sur le Pont d'Isle, avec la servitude des escuries pour placer ses chevaux et la servitude de son jardin, etc. (2). »

Les *Delattre* ou *Delatte* ont continué à résider à cet endroit du Pont d'Isle pendant plus d'un siècle. Du moins, retrouve-t-on là, en 1774, établi à la *Selle d'Or* (3), Delatte, « capitaine au service de Son Altesse ». C'était le parent de Jean-Michel-Toussaint Delatte, secrétaire du synode, dont la famille était originaire du Hainaut (4).

A l'emplacement des immeubles compris entre la maison Schaltin (n° 10) et l'entrée de la rue, on voyait, il y a cinq centaines d'années, les maisons tenues par Jean de Thuin, par *Stassien* (Eustache) de Blehen, « potier de stein », par Gérard le *taxhier* (mercier) et par Léonard le *coffrier* (ébéniste). Comme les précédentes, elles appartenaient au couvent des Chartreux. Le registre de population pour l'an IX énumère les demeures suivantes :

N° 851, habitée par Deprez ; — n° 852, habitée par les époux Sprimont-Waters (5) ; — n° 853, au *Pied d'Or*, habitée par Nihon, marchand de faïences et Cath. Lhoest, sa femme (6). En 1762 elles se trouvaient respectivement occupées par Ant.-Jos. Lallemand, marchand, par la veuve Branconier, apothicaire, et par Étienne Bourlon, marchand.

Est-il vrai, ainsi qu'on l'a prétendu, que le bourgmestre Sébastien La Ruelle, assassiné en 1637, aurait résidé à l'emplacement de la première maison de droite de la rue du Pont d'Isle ? Ceux qui le croient évoquent à l'appui la trouvaille faite à cette place d'une verrière renfermant une prière pour implorer la protection du Ciel sur la maison de La Ruelle. Nous pouvons affirmer qu'en 1633, quatre ans avant son trépas, le bourgmestre possédait et habitait une maison rue du Pot d'Or (7).

Au Pont d'Isle, est venu se fixer, en 1777, le peintre Lecomte. Sa femme, modiste de profession, ouvrit alors un commerce qu'elle recommandait en ces termes, en même temps qu'elle faisait de la réclame pour son mari, dans la *Gazette de Liège* :

« L'épouse Lecomte, marchande en Modes, établie en temps de saison à Spa, vient de former un nouvel établissement en ce genre à Liège, sur le Pont d'Isle, au *Chapeau verd* : elle a l'honneur d'avertir les Dames qu'elle tient des assortiments

(1) *Promenades historiques*, t. I, p. 24.

(2) *BIAL*, t. XX, p. 74.

(3) La *Selle d'Or* est distincte de la maison de la *Selle blanche* qui se trouvait au Pont d'Isle au même temps. (RP, r. 36, f. 62.)

(4) *Généalogie*, de notre coll. part.

(5) Cette maison fut peu après occupée par les sœurs Mivion, « marchandes rubanières ». Ces demoiselles déclaraient dans une requête adressée au Préfet en 1813, que « les vitrines de leur maison » étaient à chaque instant exposées à être cassées par le passage des charrettes et chariots faute de bornes pour garantir ces vitrines. Elles demandèrent et obtinrent de pouvoir placer des « bornes ou toiteaux », comme la plupart des maisons du Pont d'Isle en étaient encore pourvues alors. (Arrêté préfectoral du 31 octobre 1813.)

(6) Nihon fut remplacé par les Stadelmeyer, pâtisseries très connus.

(7) Voir *rue du Pot d'Or*.

complets en Modes de Paris dans le goût le plus nouveau, qu'elle se flatte de saisir par les soins assidus qu'elle emploie dans les ouvrages de sa propre fabrique ; elle a aussi des Chapeaux de Bal à la dernière mode.

» Son Mari, peintre en fleurs, enseigne cet art en très peu de temps (1). »

Les artistes peintres exerçaient alors leurs talents sur les soieries, etc. Plusieurs en prirent même la spécialité. On pouvait au XVIII^e siècle lire dans la presse liégeoise des annonces comme celle-ci :

« Un sieur Pitara, peintre de Paris, sur étoffes, peint taffetas, satins, bordures de polonaises, rubans, gazes dans le dernier goût. Il enseigne en peu de jours sans avoir besoin de savoir ni d'apprendre le dessin pour peindre. »

L'enseigne du *Chapeau vert* a disparu depuis longtemps.

Citons encore les anciennes maisons des *Ciseaux* (2), de l'*Arbre Vert*, du *Nom de Jésus*, à côté de celle du *Vignoble*, puis celle du *Vert Bouc*, adjacent à la *Troque* (3), de la *Toison d'Or*, possédée en 1580, par le S^r Bonhomme, en la seconde moitié du XVIII^e siècle, par l'échevin de Beghin et au début de la Révolution française par Marie-Agn. Ista, épouse de Jos. Harzé. Non moins ancienne était la maison des *Trois Harengs* (4).

La rue du Pont d'Isle n'a pas échappé indemne dans ses habitations à la sanglante période 1914-1918. Lors du bombardement de la nuit du 6 au 7 août 1914, à 23 heures 35 minutes, la maison n° 2 (Strauss, opticien) a été frappé d'un obus dans sa partie supérieure. La bombe a produit de graves dégâts à l'intérieur après avoir ravagé le premier et le second étage. A ce moment passait à 50 m. de là, rue Pont d'Isle même, le bourgmestre Gustave Kleyer, qui sortait de l'Hôtel de Ville. Tout autour de lui s'abattirent de nombreux éclats d'obus qui ne l'atteignirent pas heureusement.

Constatons en terminant que l'asphaltage de la rue du Pont d'Isle a été effectué en 1904.

Voici, à titre documentaire, la liste des maisons du Pont d'Isle à la fin du XVI^e siècle telle que la donne la capitulation paroissiale de Saint-Adalbert de l'an 1596 :

« Pont d'Isle et venant vers les Frères Prêcheurs :

La maison du greffier Pollain qui fut maître Frans Steel — Jacques Crolen, *alle Verd Port* — Regnier de Boy a *Golier de Marokin* (Collier de maroquin) — Gilles Tiria, pour sa maison de l'*Escu de Bavière*. — La maison maître Ogier Bolongne — veuve Walschart pour sa maison qui fut maître Guillaume del Sart — Jamsin Marckoy, maison maître Daniel del Croix — Thiry Leumont, marchand de toile, — Jean Pica, — Thiry Leumont, l'aisné, voirier, — Jacques Craen, pour la maison du *Verd Bouck*, — Mathy Voroux dit Breda, — Raskin Termonia, bolongier, — Peter Wasman, corbusier, — Jehan Gernard, pour sa maison du *Pied d'Or*, — Michiel Moukron, — Lambert Benoit, — Gilman

(1) *Gazette de Liège*, du 10 janvier 1777.

(2) Occupée en 1649 par Marie et Adèle Wypart, filles d'Anne Hock. (Stock de la famille Hock.)

(3) 1590 : Le *Verd Bouck*, joindant d'aval ale *Troque*. (RP, r. 8, f. 106 v°.)

(4) 1505 : Maison sur le Pont d'Isle, joind. vers le Marché ale place des *Trois Harengs*. (EL, r. 63, f. 107 v°.)

d'Heur, le jeune, — Mathy Lowar, à *Golier* (Collier) *de Beuf*, — Bernard Firus, — Eloy Mottet, speelier, — Johan Mattot, — Veuve Johan le Cellier, — Henry d'Oupie, corbesier, — Godefrin Crasset, — Mathy de Lange, corbesier, — Math. de Malmedie, id., — Arnould le Spelier, Severin Everard, — Jehan de Pré, merchier, — Jehan Bawin, maison de *Sygne*, — Mathy Silvius, jadis Giel Libert, — G. de Marche, — Maître Thomas Massin, apothicaire, — Corbion, *au Sauvage homme*, — Georis Gouverneur, — Martin Putman, — Jehan de Hodeige, orphèvre, — Arnould Huwar et la relicte Maes, — Jacques Englebert dit *Pied d'Or*.

Pont Maghin

PLACE DU — Tel est le nom que recevait, dans le principe, la place dite ensuite, d'une façon officielle, « place Maghin » en 1866.

Pont Mousset

RUE — va de la rue Saint-Martin en Ile à la rue de la Syrène.

La rue Pont Mousset était formée jadis de deux sections distinctes. L'une, partant de la rue Lulay des Febvres, allait, par une courbe assez prononcée, déboucher place du Roi Albert. La partie maintenue de cette section est devenue la rue Saint-Martin en Ile. La seconde section venait se greffer sur la première et aboutissait rue de la Syrène, non loin de la rue Saint-Paul. Cette seconde section seule a conservé la vieille dénomination, en suite d'une décision du Conseil du 2 février 1877.

L'amputation de l'entrée de l'ancienne rue Pont Mousset a été une conséquence de l'établissement de la rue de la Cathédrale. C'est en 1825 qu'avait été résolue la création de cette dernière. Trois ans après, le 11 décembre 1828, le Conseil décidait la suppression d'une fraction de la rue Pont Mousset. La décision fut approuvée par arrêté royal du 15 février 1829.

L'aliénation des terrains disponibles pour la bâtisse, après l'emprise faite pour la rue même de la Cathédrale, se fit longtemps attendre. Ce n'était point chose accomplie, lorsque, le 13 mai 1840, parut un arrêté royal d'alignement. Le 16 avril 1852 seulement, le Conseil se prononçait sur la cession de ces terrains. Une parcelle située dans la rue Pont Mousset même fut vendue 10 fr. le mètre à la famille Marchandise ; une autre, comprise entre cette rue et celle de la Cathédrale a été payée 100 fr. le mètre par les Marchandise encore. Quelques parcelles ont été obtenues dans des conditions analogues, par les sieurs Toussaint et Streel.

La rue Pont Mousset, qui compte maintenant de quatre à sept mètres de largeur, a été englobée dans le plan général d'assainissement approuvé par le Roi le 15 juin 1861.

Le pont, qu'est destiné à remémorer l'appellation de la rue, n'avait pas son siège à cet endroit. Il était placé obliquement à l'intersection des rues de la Syrène et Lulay des Fèvres, à l'emplacement de la rue

de la Cathédrale et de quelques maisons de cette dernière voie. Un autre pont, qui communiquait avec la rue dite maintenant Saint-Martin en Ile, formait, pour ainsi dire, le prolongement du précédent. Il était appelé, dans les siècles derniers, *pont de Bourgogne*.

On peut se rendre compte de l'utilité de ces ponts dans le passé. Plusieurs des cours d'eau qui coulaient sous le pont d'Ile s'avançaient à droite et à gauche de la rue Lulay, à peu près parallèlement à celle-ci, puis côtoyaient la rue Scurs de Hasque avant de se rendre dans le cours principal de la Meuse, en amont du port de Chéravoie. C'est à travers ces petites branches de rivière que les ponts ci-dessus reliaient les quartiers de Lulay et du pont d'Ile avec celui de Saint-Martin en Ile.

De très bonne heure, la nécessité des ponts avait été reconnue. Ils étaient construits au XIII^e siècle et, dès cette époque, on les désignait tous deux sous le nom **ponts Mousset**, ou plutôt Muchey et Mouchet (1). Le terme de Bourgogne n'est apparu pour l'un d'eux que longtemps après. Afin de les distinguer, on les qualifiait respectivement *petit pont Mousset* et *grand pont Mousset*. Il continuait d'en être de la sorte à la fin du XV^e siècle (2).

Le 6 janvier 1433, lors du célèbre complot ourdi par Wathieu Dathin et ses partisans, les ponts Mousset furent coupés dans un but stratégique (3). Il est vrai qu'ils avaient de simples tabliers en bois. On les restaura peu après avec de semblables matériaux (4). La Cité a dû souvent, par conséquent, procéder ou aider à la restauration et à la reconstruction de ces ponts (5) qui ont disparu définitivement dans le premier quart du XIX^e siècle.

Il n'y avait pas que la localité et les ponts auxquels s'appliquât la dénomination *Mousset*. Elle était aussi portée par plusieurs moulins de l'endroit dès le XIII^e siècle, comme par leurs biez (6). Gilles le Bel dit *delle Cange* (changeur, banquier) était intéressé alors dans un de ces moulins (7). Pour ces derniers, Mousset se trouvait l'appellation générale. Ils eurent leur nom particulier. Le moulin le plus rapproché de Saint-Denis était le moulin de *Salchy* (Saucy) (8) dans la première moitié du XIV^e siècle. A ce temps, il fut acquis par Jean de Brabant, échevin (9), le constructeur d'un

(1) 1337 : Siet deleis le premier pont de Muchet derier le maison Bau-duwin des Sars. (PI, r. 16, f. 7.)

(2) 1450 : Le grand pont de Muchey. (EL, r. 17, f. 86 v^o.) — 1482 : Maison qui fait le tournant de petit pont de Muchey. (R. de Saint-Martin en Ile.) — 1482 : Massur deleis le grand pont Muchey, joind. vers Ly-leal des Febvres à vesty et mambour et adit pont. (Ibid.)

(3) J. DE STAVELOT, pp. 295, 298.

(4) 1464 : Maison en Muchet, derr. l'église Saint-Martin en Ile, joind. vers Saint-Martin à une maison qui fait le tornant de by de mollin et au pont de boix et vers l'leal des Febvres alle plache de rivache de Mousse. (EL, r. 29, f. 69 v^o.)

(5) Ils ont été restaurés notamment en 1525 et en 1700. (Cartul. de la Cité, 22 juill. 1525 ; — RCC, r. 1514, f. 164 v^o.)

(6) 1235 : Moulin Mousset. (CVSL, n^o 139.) — 1337 : Premier molin de Muchet, ki siet deleis le premier pont de Muchet. — XIV^e siècle, commencement : Sor le deforain mollin de Muchet viers Thoren, ki fu Radu de Barsh. (PI, r. 13, f. 247 v^o.) — 1347 : Maison seans sour I pileir à pont d'Ilhe, de costeit vers les molins Muchey. (Cartul. des Chartreux, f. 46 v^o.)

(7) XIV^e siècle, commencement : Giles le Bealz delle Cange, doit... pour le premier mollin de Muchet, de costeit vers Saint-Pol ki fut Borget. (PI, r. 13, f. 247 v^o.)

(8) 1337 : Sor le derain (dernier) molin de Muchet, vers Saint-Denis, condist le molin del Sachis. (PI, r. 16, f. 7.)

(9) 1369 : Molin qui jadit fu Johan de Brabant, nostre conesquevin, seant al coron del Yleal des Febvres al devant del bressinne qui jadit fu Renar de Lembour. (Cart. des Chartreux, f. 114 v^o.) — 1384 : Molin qui jadit fut Jehan de Braibant, vers Saint-Denis. (Ibid., f. 190.)

THÉODORE GOBERT

Conservateur Honoraire des Archives de la Province de Liège

Ancien Président de l'Institut Archéologique Liégeois

Liège à travers les âges

LES RUES DE LIÈGE

5^{me} Volume — 1^{er} Fascicule



LIÈGE

GEORGES THONE, ÉDITEUR

—
1928